MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Samedi 30 septembre 2000, à 16 h 30

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 16 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alain Vaissade,* maire, *M. André Hediger,* conseiller administratif, *Mme Sophie Christen, MM. Philippe Cottier, Pierre de Freudenreich, Mme Diana de la Rosa, MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Mme Vanessa Ischi, MM. Guy Jousson, Daniel Künzi, Jean-Pierre Lyon, Mme Christina Matthey, M. Mark Muller, Mme Alexandra Rys, M. Daniel Sormanni, Mmes Marie-France Spielmann* et *Evelyne Strubin.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare,* vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller,* conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 31 août 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 12 septembre et mercredi 13 septembre 2000, à 17 h et 20 h 30, et samedi 30 septembre 2000, à 8 h, 10 h 30, 14 h et 16 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet d'arrêté de Mme Michèle Künzler, renvoyé en commission le 11 novembre 1998, intitulé: «Rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aïre» (PA-373 A)[1].

Rapporteure: Mme Monica Huber Fontaine.

La commission a étudié le projet d'arrêté N° 373 lors de ses séances du 17 novembre 1999, du 15 décembre 1999 et du 26 janvier 2000. Mme Guenevere Paychère a assuré la prise des notes de séance, qu'elle en soit ici remerciée.

Préambule

La villa en question est située à l'angle de l'avenue d'Aïre et du chemin de la Concorde. Elle fait partie d'un ensemble de villas jumelles construites en 1929. La moitié de la villa jumelle a été achetée en 1963 par la Ville de Genève en vue de la démolir pour construire à sa place un giratoire. L'installation d'un giratoire à cet endroit a ensuite été abandonnée.

Il y a deux ans et demi, les 24 villas voisines, propriété de la fondation HBM Cité-Jardin d'Aïre, ont été rénovées. La moitié de la villa jumelle appartenant à la Cité-Jardin d'Aïre a donc été rénovée et l'autre moitié, appartenant à la Ville, n'a jamais été rénovée. Mme Michèle Künzler avait, au moment des travaux, déposé un projet d'arrêté urgent, estimant judicieux de coordonner les travaux de rénovation. L'urgence a été refusée par le Conseil municipal le 17 juin 1998 et le projet d'arrêté a été renvoyé à la commission des travaux le 11 novembre 1998.

---

[1] «Mémorial 156e année»: Développé, 1831.

Audition de M^me^ Michèle Künzler

M^me^ Künzler précise que la villa se trouve à l'entrée de la Cité-Jardin d'Aïre et qu'elle choque par rapport aux autres qui ont été rénovées.

Dans les vingt prochaines années, le quartier n'est pas voué à de grands changements, même s'il est situé dans une zone industrielle. Le projet de giratoire qui aurait nécessité l'acquisition de la deuxième partie de la villa jumelle a été abandonné. Il se pose aujourd'hui la question à la Ville de Genève de l'opportunité de garder la villa, de la rénover ou d'étudier une autre solution, comme un droit de superficie à la fondation HBM.

La rénovation proposée par le projet d'arrêté n'est pas une rénovation cosmétique, mais une rénovation nécessaire après septante années d'usage. Elle vise à la réalisation d'une isolation thermique afin d'économiser 50% d'énergie de chauffage, ainsi qu'au changement des fenêtres pour protéger les habitants contre le bruit de la route. Les travaux concernent également le toit et les canalisations. Aucune réfection n'est prévue à l'intérieur de la villa (la cuisine a été rénovée par l'actuel locataire). Le montant de 133 000 francs correspond au chiffrage de l'architecte de la fondation HBM.

Une commissaire libérale s'étonne de la demande de M^me^ Künzler, alors que le locataire ne s'est pas plaint de la situation actuelle. M^me^ Künzler explique que, à ses yeux, c'est à la Ville d'entretenir son patrimoine bâti, afin d'éviter qu'il ne tombe en ruine. Elle fait également remarquer que les conditions de vie dans ce logement sont loin d'être idéales.

Un commissaire socialiste estime que la Ville se doit d'entretenir son patrimoine.

Un commissaire Vert remarque que la pratique du droit de superficie est courante lorsque la Ville considère que la rénovation n'est pas intéressante. On pourrait passer par l'Etat et envisager un échange. Ces échanges sont admis entre collectivités publiques.

Un commissaire libéral constate qu'on ignore l'état intérieur de la villa et estime que le Conseil administratif devrait rédiger une proposition. Il s'étonne du manque de coordination des différents propriétaires.

Réponses écrites de M. Pierre Muller, maire, à la commission des travaux

Le locataire actuel est titulaire d'un bail conclu aux conditions usuelles; le loyer est de 12 000 francs par an.

La Ville assume l'entretien courant de l'immeuble, mais ne fait pas de rénovations intérieures.

Il n'est pas prévu actuellement de rénover les façades, toitures, etc.

Il n'y a pas de projets à moyen et long terme pour cette villa.

Audition de M. Perroud

(Il s'agit du premier dossier que M. Perroud a traité pour la Ville, en juillet 1963)

La propriété a été achetée pour 85 000 francs. L'ancien propriétaire est devenu locataire. Le bail signé était d'une durée de cinq ans, pour un loyer de 720 francs par année, ce qui était un bon loyer pour l'époque. Ensuite, la régie a accepté une sous-location de la villa à un membre de la même famille.

M. Perroud rappelle qu'un droit de superficie suppose une mise à disposition du bien sur trente ans. En termes d'aménagement, c'est dangereux. Il déconseille donc le droit de superficie, mais la Ville pourrait concevoir de nouvelles conditions de location et engager des travaux de rénovation.

Un commissaire Vert s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Ville ne s'est pas associée aux travaux de rénovation.

M. Perroud affirme qu'il n'y a pas eu de demande de la fondation pour rénover l'ensemble de la villa. Le dernier courrier date de 1980. Lors de l'acquisition, aucune clause d'entente entre les deux propriétaires pour la constitution d'une réserve commune destinée à l'entretien de la villa n'a été formulée.

M. Perroud confirme le fait que cette acquisition est un embryon d'acquisition, mais qu'il y a des contraintes et des contradictions dans ce type d'acquisition. Normalement, la Ville doit la garder à la disposition du domaine public. On ne peut pas aliéner un bien. Il serait mieux que la Ville rénove plutôt qu'elle en bloque l'utilisation.

(Cette audition était la dernière pour M. Perroud, puisqu'il part à la retraite ce mois de décembre 1999.)

Discussion et vote

Un commissaire PDC note qu'on ne sait pas si ces travaux auront une incidence sur le loyer.

Un commissaire socialiste considère qu'il faut soit entretenir la villa, soit s'en défaire. Or il n'est pas pour privatiser le bien communal.

Un commissaire pense que la Ville devrait soit remettre la villa à la fondation HBM, qui se charge de loger des familles dans le besoin, soit entreprendre des travaux qui seraient actuellement plus chers qu'en décembre 1998 lorsque le projet d'arrêté avait été déposé, puisque des travaux étaient en cours sur l'autre moitié. Il conclut en mettant un très mauvais carnet à la GIM (Gérance immobilière municipale) et au Conseil administratif pour la gestion de ce dossier et estime qu'ils n'ont pas fait un travail sérieux.

La commission se rallie à ce dernier avis et passe au vote.

Le projet d'arrêté N° 373 est accepté par 9 oui (2 S, 1 DC, 2 AdG/SI, 2 Ve, 2 AdG/TP), 2 non (1 R, 1 L) et 3 abstentions (1 R, 2 L). *(Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.)*

Premier débat

M^me^ Michèle Künzler (Ve). Je trouve assez hallucinant que cet arrêté que j'avais présenté en urgence il y a trois ans ne soit traité qu'aujourd'hui. La fondation HBM Cité-Jardin d'Aïre a eu le temps de rénover 26 villas pendant ce temps et, nous, nous n'avons même pas commencé les travaux! Je vous suggère, sans plus tarder, de voter le crédit proposé pour que nous puissions enfin rénover la villa du 120, avenue d'Aïre, car je trouve qu'il est stupide d'avoir attendu si longtemps.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté sans opposition (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 133 000 francs destiné à la rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aïre, commune de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 133 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2001 à 2010.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny, renvoyée en commission le 13 octobre 1999, intitulée: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou» (M-4 A)[1].

Rapporteur: M. Jacques Mino.

Nous tenons tout d'abord à remercier Mme Meyer pour l'aide qu'elle nous a apportée tout au long des six séances consacrées à cet objet de par la qualité de ses procès-verbaux.

En 1996 déjà, sept séances de la commission avaient été consacrées à la Maison du Bout-du-Monde, à partir du même souci de prise en charge des jeunes et des adolescents du quartier de Champel. Les débats, cette fois, ont été, semble-t-il, plus sereins qu'alors.

Rappel de la motion

Considérant que

1. 5000 enfants habitent et fréquentent les écoles des quartiers de Champel, Florissant, Malagnou;
2. la Maison de quartier de Champel n'a pas encore la possibilité d'assumer plus que ce qu'elle n'offre;
3. après sa démonstration de ces derniers mois, le Chalet, anciennement ECLA (Espace créatif de loisirs actifs), prouve, en accueillant une centaine d'enfants, qu'il peut parfaitement assumer un rôle complémentaire dans ces quartiers, à titre de solution transitoire,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à proposer rapidement un arrêté budgétaire permettant:

– de renforcer substantiellement les moyens accordés à la Maison de quartier de Champel;
– d'accorder au Chalet les moyens nécessaires pour fonctionner lors de la période transitoire;
– d'étudier un mode de fonctionnement valable permettant l'ensemble des activités des enfants et des adolescents dans les quartiers de Champel, Florissant, Malagnou.

---

[1] «Mémorial 157e année»: Développée, 1774.

Séance du 18 novembre 1999

Audition des motionnaires (M. Bonny ne désire pas être auditionné)

Les motionnaires fournissent un mémoire circonstancié portant sur l'historique des structures mises en place dans cette partie de la ville, soit:

– la Maison du Bout-du-Monde (MBM): la commission sociale et de la jeunesse est saisie, dès octobre 1995, du problème posé par la gestion inacceptable faite par M. de Echanove, directeur, de la subvention municipale attribuée à la MBM. En conséquence, le Conseil municipal supprime la subvention de la MBM en juin 1996. M^me^ Torelle, animatrice des activités enfants, est licenciée par le directeur, lequel occupe aujourd'hui encore les lieux, suite à de multiples recours;
– la Maison de quartier de Champel, au 32 de l'avenue Peschier: elle est mise en place en avril 1996 par M. Michel Rossetti et est affiliée à la Commission cantonale des centres de loisirs et de rencontres (CCCLR), devenue aujourd'hui la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), ainsi qu'à la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR);
– ECLA (Espace créatif de loisirs actifs): cette association est mise en place en janvier 1997, sous l'impulsion de parents mécontents de la fermeture des activités enfants de l'ex-MBM. Elle engage M^me^ Torelle comme animatrice et cherche des finances et des locaux. En août 1998, la Ville attribue temporairement à l'ECLA (jusqu'en janvier 1999, puis jusqu'en février 2000) le Chalet, sis au 34 de l'avenue Peschier. Le Conseil administratif alloue 25 000 francs de subvention.

  En février, puis en mars 1999, l'assemblée générale de l'ECLA refuse de donner au comité décharge des comptes. Ce dernier démissionne;
– le Chalet: cette association est créée en avril 1999 par un nouveau comité, pour poursuivre, avec la même animatrice, les activités de l'ex-ECLA, mais sans en reprendre le passif financier.

Les motionnaires relèvent qu'il faut assurer la survie du Chalet (attribution de locaux, subventions), car il a prouvé sa complémentarité avec la Maison de quartier de Champel.

Ils notent que M^me^ Torelle est une personne expérimentée.

Par ailleurs, la Maison de quartier de Champel ne semble pas avoir les moyens de répondre suffisamment à la demande tant en personnel qu'en locaux (n'ayant de l'espace que pour environ 30 enfants).

Il faudrait donc les lui fournir, car il y a un réel besoin à satisfaire pour des adolescents du quartier. Les motionnaires posent également la question d'une collaboration entre la Maison de quartier et le Chalet.

Les commissaires font remarquer que les adolescents de Champel sont les mêmes qu'ailleurs, qu'il serait intéressant de savoir quelle population, en dehors des enfants, fréquente la Maison de quartier de Champel et de connaître le point de vue des responsables de la FASe sur la politique que ceux-ci souhaitent voir mise en place en Ville de Genève dans l'avenir.

Les relations entre les deux structures actuelles sont correctes, mais souffrent des craintes dues au fait que Mme Torelle et certains parents participaient aux activités de la MBM, laquelle était orientée vers la mise à disposition d'activités organisées, et payantes, ce qui ne va pas dans le sens des activités développées par les maisons de quartier et les centres de loisirs et de rencontres, dans le cadre de la charte de la FASe.

Le problème des locaux est abordé, pour regretter que des lieux à l'usage des sociétés et des centres de loisirs ne soient pas systématiquement prévus lors de constructions décidées par la Ville.

Séance du 9 décembre 1999

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif

Statistiques. M. Tornare fournit les statistiques pour les quartiers de Champel, Florissant et Malagnou. Il en ressort que les pourcentages en âge de la population de ces quartiers sont très proches de ceux de la ville; seul le pourcentage des adolescents est très légèrement supérieur (+ 0,2%).

Le Chalet. S'étant engagé à renforcer le service public en matière d'encadrement socioculturel, le magistrat estime que le Chalet mérite d'être soutenu. Il a accordé à cette association 15 000 francs pour 1999 et 20 000 francs pour 2000, tout en demandant aux responsables de s'associer au service public et de se mettre en conformité avec la FASe, ce qui a été accepté.

En outre, Mme Torelle devra obtenir les titres nécessaires, dans un délai de trois ans, en suivant une formation en cours d'emploi à l'Institut d'études sociales (IES).

La MBM. Concernant la MBM, le magistrat sera intransigeant quant à la libération rapide des locaux.

La Maison de quartier de Champel. M. Tornare est conscient que, face aux nouveaux problèmes rencontrés par les jeunes, les maisons de quartier vont vers d'autres types de mission, notamment avec des spécialistes de la médiation de quartier travaillant en réseau, ce qui nécessite des moyens supplémentaires. Il se peut que de petites unités gérées par des jeunes, qui se les approprieraient sous contrat, voient le jour.

Collaboration. La Maison de quartier de Champel a accepté, dans ces conditions, de travailler avec le Chalet. Le magistrat imagine pouvoir les réunir dans un nouveau lieu, éventuellement à la MBM, afin de renforcer leur collaboration, notamment en direction des adolescents.

Un commissaire remarque que la situation de la MBM est trop excentrée pour un tel projet.

Séance du 13 janvier 2000

Audition des représentants de la Maison de quartier de Champel/Florissant/Malagnou (dite «de Champel»). Ils remettront leurs rapports d'activités 1997 et 1998 pour la prochaine séance de la commission

Affiliation. La Maison de quartier de Champel/Florissant/Malagnou est affiliée à la FASe, en ce qui concerne le personnel et les objectifs des activités, et à la FCLR en ce qui concerne l'association.

(Lors de la séance du 27 janvier 2000, une lettre sera remise à la commission, dans laquelle la FCLR manifeste sa confiance dans le comité et l'équipe de la Maison de quartier de Champel.)

Nombre de jeunes pris en compte. Les représentants pensent que le chiffre de 5000 enfants cité dans la motion est surévalué (les chiffres fournis par M. Tornare indiquent en fait 1399 enfants de 4 à 14 ans et 618 adolescents de 15 à 19 ans).

Besoins. Les représentants de la Maison de quartier de Champel remercient les motionnaires, qui souhaitent leur donner davantage de moyens, mais ils soulignent, en tant que membres de la coordination centre-ville, que plusieurs centres aérés manquent de place et qu'eux-mêmes ne se proposent pas de demander des moyens supplémentaires pour Champel de manière isolée.

La question de locaux plus grands ne revêt pas, pour eux, de caractère prioritaire. Mais ils s'inscrivent, bien sûr, dans une demande plus générale de nouveaux animateurs.

Activités. La Maison de quartier développe un projet associatif axé sur la participation des habitants de tous âges désirant s'impliquer dans une démarche collective par des actions concrètes, en collaboration étroite avec les associations du quartier, par exemple pour les personnes âgées, avec Val-Fleuri. Ses activités l'amènent donc à s'adresser non seulement aux enfants et aux jeunes, mais aussi à l'ensemble de la population.

Elle suit une centaine d'enfants, dont 35 viennent le mercredi, et est à l'écoute de leurs souhaits pour les aider à réaliser leurs projets.

Elle pense qu'il faut éviter de multiplier les lieux où les jeunes viennent consommer des activités toutes faites, mais qu'il faut plutôt chercher à les rejoindre là où ils sont, pour les amener à prendre des initiatives. Il n'y a pas d'inscription préalable aux activités, ce qui permet, par ailleurs, de répondre avec souplesse aux besoins des familles.

Ce travail se réalise dans le cadre des réseaux existants et en collaboration avec des intervenants tels que le conseiller social du cycle d'orientation de la Florence, s'il s'agit d'adolescents. C'est une tâche peu visible et de longue haleine. Lors des soirées, les animateurs rencontrent des 12-14 ans et des 18-20 ans. Les 15-17 ans sont ailleurs.

La Maison de quartier de Champel n'édite pas de bulletin propre, comme le fait, par exemple, la Maison des Acacias, mais publie cinq fois par an une page dans les «Nouvelles de Champel/Malagnou/Florissant». Cela touche tous les foyers, réduit les coûts et représente un gain de temps.

Relations avec l'association Le Chalet. Elles n'ont porté, pour l'instant, que sur une demande de locaux que la maison de quartier ne pouvait, à l'évidence, pas satisfaire. Pour autant que cette association intègre la FASe et en respecte la charte, la maison de quartier est prête à travailler en collaboration avec elle et se réjouit que M. Tornare ait déjà prévu une rencontre dans ce sens. Mais une fusion paraît peu probable, dans la mesure où le fonctionnement des deux associations est différent et qu'en tout état de cause il faudrait garder deux gestions séparées.

Le Chalet offre des cours et des ateliers d'activités créatrices pour lesquels les enfants s'inscrivent et que les familles financent en partie. Il offre un réel service à la population, mais différent des tâches qui sont confiées à la maison de quartier.

Nouveaux postes. A une remarque relevant que bien des jeunes n'ont pas trouvé de place pour les activités des centres aérés et que la Ville devrait pouvoir fournir une aide plus importante, il est répondu qu'augmenter le budget de fonctionnement ne règle pas la question des salaires de nouveaux postes, lesquels dépendent du Département de l'instruction publique. Mais il est certain que, avec plus de postes, la Maison de quartier de Champel pourrait faire un meilleur travail. Si un appui de la commission dans ce sens est possible, cela serait utile. La question des locaux ne se poserait qu'ensuite.

Séance du 27 janvier 2000

Audition des représentants du Chalet. Ils nous remettent un dossier.

Membres. L'association n'a pas de membres en dehors des parents des enfants.

Fonctionnement. Le Chalet fonctionne, en dehors des heures scolaires, de 16 h 30 à 18 h 30 et le mercredi toute la journée, en accueil libre (lire, jouer, parler avec l'animatrice) et aussi sous forme d'activités dirigées en ateliers, pour lesquelles les enfants doivent préalablement s'inscrire et payer. Une centaine d'enfants le fréquentent à tour de rôle, pour environ 30 places. Le mercredi, ils peuvent y prendre un repas pour 7 francs.

Le secrétariat et l'animatrice assurent une permanence régulière, tout au long de la semaine.

Locaux. Les locaux sont mis gracieusement à la disposition de groupes de musique et de cours de langues qui s'adressent également aux adultes le soir. Ils peuvent encore être prêtés lors d'une fête. A ces occasions, des dons éventuels sont reçus.

Buts. Les buts de l'association sont orientés vers la prévention, le développement personnel de l'enfant, l'intégration dans le milieu social et l'apprentissage de la différence, en promouvant le respect de l'autre.

Collaboration. Une rencontre a eu lieu entre la nouvelle présidente et la Maison de quartier de Champel, rencontre qui n'a pas débouché sur une collaboration. Les responsables de la maison de quartier estimaient qu'ils n'étaient pas encore bien installés dans leur fonctionnement et que, par ailleurs, une collaboration régulière se mettrait en place naturellement dès que cette association serait membre de la FASe et de la FCLR.

Cependant, l'automne dernier, une collaboration s'est mise en place à l'occasion d'un centre aéré organisé par la maison de quartier, lequel ne pouvait répondre à toutes les demandes. Le Chalet a alors mis sur pied une semaine d'ateliers pour 20 enfants.

Budget. Le Chalet n'a pas repris le déficit de 100 000 francs laissé par la première association ECLA. L'animatrice n'a pas été payée, et le dossier est étudié par le département des finances.

Le budget actuel est déficitaire, bien que le personnel soit plutôt mal rétribué. (Il est secondé par trois personnes au chômage en fin de droit – placées par l'Office cantonal de l'emploi – qui assurent le secrétariat et l'entretien). Près d'un tiers des familles ne peuvent pas payer leur participation aux activités, soit 20 familles représentant 30 enfants, dont 7 ou 8 familles dans un cadre négocié. Le manque à gagner est de 20 000 francs. Il en va de même pour les repas du mercredi, mais cela relève d'une comptabilité séparée.

Le comité s'est adressé à M. Aegerter pour lui demander de l'aide. Il a accepté de couvrir le déficit lié à la semaine d'activité non planifiée

(2300 francs). Un don de 20 000 francs sera versé par la Loterie romande pour l'achat de matériel, dès qu'un local définitif sera trouvé.

Avenir du Chalet. M. Tornare a déjà réuni les responsables de la FASe et du Chalet. Le comité se dit prêt à remplir les conditions requises pour rejoindre la FCLR et la FASe, notamment celle prévoyant que l'animatrice entreprenne une formation professionnelle.

Le problème des locaux est urgent, dans la mesure où l'on sait depuis longtemps qu'il faudra libérer ce lieu très prochainement. Il faudrait trouver l'espace pour 3-4 ateliers, chacun pouvant recevoir 6 à 8 enfants, ainsi que pour un local de récréation. La Ville cherche des locaux et une ligne de subvention est déjà inscrite au budget.

L'association est disposée à avertir rapidement les parents de la proche fermeture (temporaire).

Divers. Une association canadienne s'est présentée à Genève: «Les Petits Débrouillards». Elle vise à développer l'intérêt scientifique pratique des enfants et cherche un financement pour rentrer dans les programmes des centres de loisirs.

Le Chalet bénéficie déjà de l'aide d'un scientifique qui parle aux enfants, mais n'a pas les moyens de leur permettre d'accéder aux mêmes expérimentations. Un travail commun n'est donc pas envisageable.

Séance du 17 février 2000

Audition de M. Claude Dupanloup, directeur de la FASe, présence momentanée de M^me^ Mottet-Durand, présidente.

Présentation. La FASe regroupe 38 maisons de quartiers et centres de loisirs et de rencontres, dont 14 sur le territoire de la Ville. (Le dernier s'est ouvert aux Grottes, dans une petite arcade).

Elle compte 160 animateurs, 60 personnes pour le travail administratif et un nombre important et fluctuant de moniteurs.

Sa charte oriente les collaborateurs davantage vers un travail sur l'extérieur et les incite à se déplacer là où se trouvent les jeunes.

Des expériences de travail «hors murs» ont déjà été menées, notamment autour du parc des Acacias. Il s'agit d'un travail de médiation entre différents partenaires: îlotiers et agents de ville, groupes de jeunes ou d'habitants, concierges d'immeubles ou lieux d'accueil comme le Caré.

Il faut d'abord aller au-devant des jeunes, avant de pouvoir les inviter à venir dans les centres, où sont maintenues les activités traditionnelles.

Le travail hors murs devrait être temporaire. Il s'agit d'un travail de développement communautaire, prenant en compte des groupes et des individus.

Il se distingue du travail effectué par des éducateurs de rue, lesquels suivent des jeunes de manière individuelle et sur le long terme, travail qui relève plutôt du mandat de la Protection de la jeunesse ou du Service social de la Ville. Mais il ne paraît ni possible ni souhaitable de faire accompagner par un éducateur de rue chaque jeune en rupture.

A ce jour, il y a 6 postes de travailleurs sociaux hors murs qui dépendent directement de la FASe en même temps que d'une commune. Travailleur social, commune et FASe établissent ensemble une feuille de route définissant les tâches pour une période de deux mois.

Dans un premier temps, la commune sollicite la FASe, qui évalue la situation sociale avec Le Point (structure ouverte de la Protection de la jeunesse) et l'EPIC (Equipe de prévention et d'intervention communautaire de l'Hospice général). Ensuite, la FASe recherche des travailleurs sociaux chevronnés et volontaires.

Pour l'instant, ces expériences ne concernent que des communes périphériques du canton. Si la Ville détecte un besoin nécessitant la mise sur pied d'un tel partenariat, elle peut contacter la FASe.

Les travailleurs sociaux ont un statut de droit privé conventionné, qui s'aligne sur l'échelle des traitements en vigueur à l'Etat. Un diplôme d'une école sociale reconnue est exigé. Il faut un animateur et 4 moniteurs pour encadrer 32 enfants/jeunes pour les activités extérieures. Il en faut moins pour les activités d'intérieur.

Les postes d'animateurs sont financés par le Département de l'instruction publique. Dans le cas de la Ville, ils sont financés pour moitié par l'Etat et pour moitié par la Ville. Il n'y a pas d'objection à ce que la Ville engage quelqu'un à 100%, pour autant que cela reste dans le cadre du partenariat existant qui permet à la Ville et à la FASe de procéder au choix de l'animateur d'un commun accord.

Les locaux des maisons de quartier et des centres de loisirs et de rencontres relèvent de la responsabilité des associations et de leur commune.

Le financement des frais d'infrastructure et d'animation est pris en charge par la commune.

Le Chalet. Il faudrait renforcer ses moyens en direction des jeunes tout en confirmant ses activités actuelles. Dès que cette association aura rempli les cri-

tères de locaux, de financement et de personnel, elle pourra se joindre à la FASe, dans un système partenarial. Les difficultés de collaboration actuelles sont peut-être dues en partie à la très grande proximité des deux lieux. Aux Pâquis, une situation semblable a bien évolué, mais les lieux sont plus distants.

En ce qui concerne M^me^ Torelle, elle devrait pouvoir suivre une formation en cours d'emploi à l'IES, pour laquelle elle serait libérée une semaine par mois, sans diminution de salaire. Les dérogations éventuelles sont du ressort de l'école, sous réserve de l'accord de l'organisation faîtière nationale.

Séance du 16 mars 2000

Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif

M. Tornare explique que l'association de la Maison du Bout-du-Monde a bien accepté de quitter les lieux, mais il s'est avéré qu'une nouvelle association avait pris le relais: Nomades Café.

S'il a demandé l'évacuation des lieux au 1^er^ mars, c'est dans le but d'obliger le comité de Nomades Café à venir le rencontrer. Convenant qu'il y a peu de lieux disponibles pour ces jeunes, il a proposé au comité, pour une période de trois ans, un contrat de confiance dans le cadre de l'arrangement suivant:

– Nomades Café occupe le sous-sol (discothèque) et 60% du rez-de-chaussée (café), une clause interdisant à M. de Echanove d'exploiter une quelconque surface de la MBM;
– le Chalet occupe 40% du rez-de-chaussée (cuisine + salle à manger), le premier étage, un bureau au 2^e^ étage, ainsi que le local de la poterie et une grande partie du jardin;
– l'administration de la Délégation à la petite enfance occupe le deuxième étage.

Un coordinateur, fonctionnaire du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, assure l'application de ces décisions.

Dès le 13 mars, des travaux ont commencé pour sécuriser les lieux et pour empêcher les utilisateurs du café de pouvoir accéder au reste de la maison. Le SEVE aménagera et entretiendra le jardin.

Le magistrat a rencontré les voisins et leur a conseillé de créer une association de voisinage afin qu'ils puissent être régulièrement consultés.

La juriste du département vérifie que les activités soient liées à des autorisations.

Les commissaires apprennent que les utilisateurs de Nomades Café sont de jeunes nantis, entre 20 et 25 ans, qui ont refusé de se déplacer dans un autre lieu mis à leur disposition. Ils estiment que ces jeunes auraient les moyens de se trouver un autre lieu et se montrent inquiets de voir cohabiter des enfants avec un débit de boissons. Plusieurs craignent que dans trois ans la Ville se retrouve dans la même situation et préféreraient que Nomades Café soit évacué comme prévu.

M. Tornare répond qu'il privilégie le dialogue à l'affrontement, qu'il y a d'autres situations tolérées de lieux squattés et qu'il tente avec succès de récupérer une maison laissée par plusieurs magistrats aux mains d'occupants qui ont reçu, encore récemment, la caution du maire de la Ville!

Conclusion

La commission accepte, à l'unanimité, la motion amendée ci-dessous.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– permettre à l'association Le Chalet de fonctionner correctement dans les locaux de la villa Tardy;
– accorder à l'association Le Chalet les moyens matériels nécessaires à ses activités, pour la période transitoire qui la conduira à intégrer la FASe;
– étudier, en lien avec la FASe, les besoins spécifiques des enfants et adolescents de Champel/Florissant/Malagnou et à proposer, le cas échéant, de nouveaux moyens d'action.

M. Jean-Pascal Perler, président de la commission sociale et de la jeunesse (Ve). Je tenais à intervenir en tant que président de la commission afin d'apporter deux petites précisions sur le rapport. Celui-ci a été fait par M. Mino, dont c'est le premier rapport pour le Conseil municipal. Dans un souci de tout dire, M. Mino a vraiment tout dit; or vous savez qu'en politique certaines phrases peuvent être interprétées et j'aimerais tout de suite mettre au point certaines choses afin d'éviter de petits ennuis. Je pinaille un peu, mais j'y tenais lorsque j'ai relu ce rapport il y a trois mois. Je redécouvre donc le dossier avec vous.

A la page 2 du rapport, la rubrique «Audition des motionnaires» mentionne que «M. Bonny ne désire pas être auditionné». Alors, entendez ce que vous entendez, mais cela ne signifie pas que M. Bonny ne désirait pas être auditionné,

mais qu'il y avait déjà deux comotionnaires à la commission sociale et de la jeunesse. C'est pour cette raison-là que M. Bonny n'a pas insisté afin d'être auditionné.

La deuxième précision que je tenais à formuler concerne la «présence momentanée» de la présidente de la FASe (Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle), Mme Mottet-Durand, mentionnée à la page 7, dans la rubrique figurant sous «Séance du 17 février 2000». Je précise que cela faisait à peine dix jours que Mme Mottet-Durand avait pris ses fonctions, et qu'elle ne connaissait donc pas bien le dossier. Elle a quand même eu l'amabilité de venir, alors qu'elle siégeait au Grand Conseil. Elle avait donc quitté le Grand Conseil pour venir une demi-heure et repartir, ce qui explique cette présence momentanée. Je tenais à apporter ces précisions pour éviter les mauvaises interprétations qui pourraient s'ensuivre. Voilà, Monsieur le président, ce que je tenais à dire en tant que président de la commission.

M. Jacques Mino, rapporteur (AdG/SI). La Maison du Bout-du-Monde (MBM), dite «villa Tardy», aujourd'hui devenue villa Saint-Exupéry, a déjà occupé cette assemblée ainsi que la commission sociale et de la jeunesse lors de la précédente législature.

J'ai relu le rapport N° 96 A/B sur ce sujet écrit par Ueli Leuenberger et présenté au Conseil municipal lors de la séance du 13 mars 1996 à 17 h. J'ai remarqué que les séances de notre commission se sont apparemment déroulées plus calmement que les séances d'alors. Saisis d'une nouvelle motion sur le sujet, à savoir les besoins d'encadrement socioculturel des jeunes de Champel/Florissant/Malagnou, nous avons auditionné les motionnaires, le magistrat M. Tornare à deux reprises, les représentants de la Maison de quartier de Champel, de l'Association Le Chalet, anciennement ECLA (Espace créatif de loisirs actifs), et de la FASe dont vient de parler le préopinant.

La commission a pris acte de la mise en œuvre de plusieurs des décisions prises par le magistrat, notamment celles permettant à l'Association Le Chalet de poursuivre ses activités dans une partie de la Maison du Bout-du-Monde, à la condition que son animatrice accepte d'entreprendre une formation en cours d'emploi à l'Institut d'études sociales (IES), ce qui devrait être fait dès la semaine prochaine. Cela permettra au Chalet de s'affilier à la FASe et d'inscrire ses activités dans une politique d'ensemble, développée par les centres de loisirs et les maisons de quartier du canton.

Le feuilleton de la Maison du Bout-du-Monde toucherait-il à sa fin? On peut l'espérer. L'association du même nom avait fini par négocier son départ avec la

Ville, mais en faisant place peu avant de partir à une nouvelle association du nom de Nomades Café. Les occupants se sont montrés bien décidés à continuer de squatter les lieux – et il faut préciser de quel genre de squat il s'agissait. En effet, une partie des membres de la commission était plutôt d'avis qu'il était temps de procéder à l'expulsion de jeunes nantis âgés de 20 à 25 ans, qui avaient les moyens de se payer un autre lieu pour faire la fête. Le magistrat a préféré jouer la carte de la négociation et a obtenu de faire libérer une bonne partie de la maison pour y installer, d'une part, l'Association Le Chalet et, d'autre part, plusieurs bureaux de la Délégation à la petite enfance. Il faut noter que le nouveau délégué à la jeunesse, M. Deuel, est chargé de veiller à l'application des accords et de gérer les conflits qui pourraient surgir dans ce lieu.

La commission a ainsi constaté que les invites de la motion étaient en partie réalisées. Elle s'est prononcée à l'unanimité pour amender cette motion en lui ajoutant une nouvelle et dernière invite que je vous livre: le Conseil municipal invite le Conseil administratif à: «étudier, en lien avec la FASe, les besoins spécifiques des enfants et adolescents de Champel/Florissant/Malagnou et proposer, le cas échéant, de nouveaux moyens d'action».

Le président. Je passe la parole à M[me] Bobillier, motionnaire.

Premier débat

M[me] Nicole Bobillier (S). Je n'interviens pas en tant que motionnaire, mais pour apporter des corrections et faire des remarques concernant le rapport de notre collègue M. Mino. Je ne vais poser aucun jugement de valeur sur l'historique de cet objet.

A la page 1 du rapport, sous «Rappel de la motion», le premier considérant de la motion mentionne que «5000 enfants fréquentent les écoles des quartiers de Champel, Florissant, Malagnou». Le magistrat, dont l'audition figure à la page 3, pense que ce chiffre est surévalué, ce que supposent aussi les représentants de la Maison de quartier de Champel/Florissant/Malagnou lors de leur audition, qui figure à la page 4 du rapport. Cependant, les statistiques remises par M. Tornare à la commission sociale et de la jeunesse ne prennent pas en compte le secteur de Florissant/Malagnou; elles s'arrêtent, je crois, à la rue de l'Athénée. Pour mémoire, le souhait de M. Michel Rossetti était d'ouvrir une Maison de quartier pour Champel, Florissant et Malagnou. Pour simplifier – ou volontairement – cette maison est devenue la «Maison de quartier de Champel» et, à ce titre, je suppose que les statistiques ne donnent que les chiffres de Champel.

A la page 6, il est dit à propos du budget du Chalet: «Le Chalet n'a pas repris le déficit de 100 000 francs laissé par la première association ECLA. L'animatrice n'a pas été payée, et le dossier est étudié par le département des finances.» Essayons de remettre les choses dans l'ordre. Le Chalet n'a pas pu refuser de reprendre le déficit de 100 000 francs laissé par la première association, ECLA, pour la simple et bonne raison que cette dernière n'a jamais reçu une telle somme. M. Rossetti, avant son départ, avait inscrit dans le projet de budget 2000 une ligne pour le Chalet d'un montant de 100 000 francs. M. Tornare a ramené cette somme à 20 000 francs, pendant trois ans. De plus, il n'y a eu qu'une seule association ECLA. En février et en avril 1999, son assemblée générale a refusé de donner décharge au comité à cause du flou artistique dans la présentation des comptes. Le Chalet – à la suite de la démission du comité d'ECLA – a vu le jour en juin 1999. Quant au contrôle financier, portant sur les comptes 1998 d'ECLA, il concerne 5045,30 francs octroyés à cette association. J'ignore où en est le traitement de ce dossier à ce jour.

A la page 7, nous pouvons lire: «Le Chalet bénéficie déjà de l'aide d'un scientifique qui parle aux enfants, mais n'a pas les moyens de leur permettre d'accéder aux mêmes expérimentations. Un travail commun n'est donc pas envisageable.» Ce n'est pas exact, le Chalet ne bénéficie pas de l'aide d'un scientifique mais a été contacté par «Les Petits Débrouillards», association proposant une activité moyennant finance, ce qui ne pouvait être envisageable. Voilà pour les corrections.

J'aimerais faire un petit point de situation tardif, parce que nous ne sommes pas très en avance pour traiter ce rapport. Le Chalet a quitté l'avenue Peschier comme prévu, et je tiens à remercier ici les services de M. Nasel et ses collaborateurs; leur disponibilité et leur collaboration ont grandement facilité la tâche du comité pour respecter les délais imposés et recevoir de l'aide au cours du déménagement. M^me^ Torelle a commencé la semaine dernière sa formation en cours d'emploi à l'IES. Pour le côté un peu «drôle», il est dit à la page 9 du rapport qu'elle sera «libérée une semaine par mois, sans diminution de salaire». Cela me fait évidemment sourire, parce que le rapporteur oublie que M^me^ Torelle ne touche plus de salaire depuis son départ de la Maison du Bout-du-Monde, en 1996.

On peut simplement regretter qu'au fil des semaines la surface dévolue à l'origine au Chalet dans la Maison du Bout-du-Monde se rétrécisse. Bref, tout n'est pas aussi simple que cela paraît, mais je voulais juste faire ces quelques remarques et cette mise au point.

M^me^ Catherine Hämmerli-Lang (R). Je ne vais pas reparler des modifications qui viennent de vous être rapportées. La commission sociale et de la jeunesse a fait le tour, par le biais d'auditions, de toutes les possibilités qu'offre le

quartier de Champel/Florissant/Malagnou. Nous constatons avec soulagement que le Chalet a enfin trouvé un toit pour accueillir les enfants dont il s'occupe et nous attendons de voir quelles solutions le Conseil administratif et ses services trouveront pour répondre aux besoins des adolescents. Les radicaux voteront donc la motion amendée par la commission et figurant dans le rapport.

M^me^ Sandrine Salerno (S). Le point dont nous parlons actuellement a été un des tout premiers sujets que j'aie eu à traiter en tant que nouvelle arrivante à la commission sociale et de la jeunesse. Il est vrai que c'était particulièrement impressionnant de voir à quel point nous, commissaires, étions plongés dans un imbroglio local, qui était passionné pour les différents acteurs que nous avons auditionnés et dont l'atmosphère pénétrait parfois à l'intérieur même de la commission; cela n'était pas toujours très passionnant, surtout pour les commissaires.

Cela dit, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce qui a été dit précédemment, si ce n'est peut-être de remercier le magistrat de la façon dont il a traité le dossier. Comme je viens de vous le dire, les débats étaient très passionnés, historiques, certaines histoires remontant à des années. Les différents acteurs avaient parfois un peu de peine à communiquer et je trouve que le travail de concertation, de dialogue et d'ouverture réalisé par le magistrat vis-à-vis de ces différents acteurs sociaux dans le quartier était excellent.

Pour terminer, je tiens aussi à revenir sur la troisième et nouvelle invite de la motion amendée par la commission, qui parle des besoins spécifiques des enfants et adolescents de ce quartier de Champel/Florissant/Malagnou. Il y a effectivement encore du travail à faire et certainement pas uniquement dans ce quartier. Je sais que le magistrat a dit qu'il allait s'y attacher et j'aimerais le rendre attentif à la nécessité de suivre ce dossier et à avoir un regard particulier sur le secteur concerné, en accord bien sûr avec les services de la FASe. En tout cas, j'étais très contente d'avoir pu boucler ce point avec la commission.

M. Didier Bonny (DC). Je ne vais pas trop allonger le débat, de peur d'ennuyer M^me^ Salerno, puisque j'ai suivi les débats depuis le début et que j'étais en 1996 l'auteur du rapport de minorité N° 96 B, M. Leuenberger étant le rapporteur de majorité. Permettez-moi donc d'être assez bref et de constater avec grand plaisir que, grâce, entre autres, à l'action du magistrat M. Tornare ainsi qu'à celle de M^mes^ Bobillier et Hämmerli-Lang, qui ont toujours été très présentes dans ce dossier – et je trouve que c'est un excellent exemple de conseillers municipaux qui font leur travail dans leur quartier – nous avons enfin pu trouver une solution au problème dont nous traitons. Je pense que tout n'est pas encore parfait et qu'il y a encore des choses qu'il faut suivre de près.

Entre autres, comme l'a relevé M^me^ Bobillier, il ne faudrait pas qu'il ne reste plus de place pour le Chalet dans la Maison du Bout-du-Monde et que celui-ci se fasse dévorer son espace par d'autres occupants. Cela dit, je peux être d'accord avec M^me^ Salerno en disant que j'espère que le Conseil municipal n'aura plus à reparler de ce sujet avant fort longtemps. Le Parti démocrate-chrétien votera bien évidemment la motion amendée par la commission sociale et de la jeunesse.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je remercie les conseillers municipaux de leurs compliments, cela fait toujours plaisir. Il est vrai que, lorsque je suis arrivé au département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement l'an dernier, le dossier de la Maison du Bout-du-Monde était resté longtemps en suspens au fond d'un tiroir. Je ne mets pas la faute sur mon prédécesseur, car l'affaire était d'une telle complexité qu'il fallait vraiment prendre le taureau par les cornes pour trouver des solutions, et je crois que cela a été fait. Le calme est revenu dans le quartier, comme l'attestent les voisins qui, maintenant, m'envoient des lettres et des fax pour me dire, malgré quelques soirées qui ont parfois pu déraper cet été, que le calme semble revenu.

La cohabitation que je proposais au départ semblait un peu effrayer les gens et des conseillères et conseillers municipaux, mais j'ai toujours cru à cette cohabitation. On ne peut pas se battre pour qu'au Kosovo et en Serbie il y ait une meilleure cohabitation – et c'est ce que nous faisons heureusement tous, en soutenant des associations qui œuvrent dans ce sens et en envoyant de l'argent – et ne pas croire que la cohabitation chez nous, dans une maison, entre petits enfants, jeunes et moins jeunes, ne puisse pas s'établir.

J'ai baptisé la Maison du Bout-du-Monde, ou villa Tardy, «villa Saint-Exupéry», parce que celui-ci disait, quand il parlait de l'humanité, qu'il est malheureusement plus difficile d'abattre les murs – et je le sais à propos de Plainpalais! – qui existent entre les personnes que de construire des passerelles. La deuxième raison, et vous l'ignorez peut-être, c'est que Saint-Exupéry avait une amie qui habitait tout près de la villa Tardy et qu'il a résidé pendant quelques mois dans la région; et puis Saint-Exupéry, c'est peut-être la troisième explication, est l'auteur du *Petit Prince*, donc, je pense notamment au Chalet, c'est un écrivain que les enfants apprécient beaucoup, et les jeunes aussi. De plus, ne plus parler de la Maison du Bout-du-Monde, c'était aussi calmer le jeu, parce que la connotation de ce nom était vraiment négative.

Je pense que la cohabitation entre le Chalet, les jeunes et les bureaux de l'administration au dernier étage, semble être satisfaisante pour l'instant. Je dis «pour l'instant», car cela peut toujours déraper. Je vous rappelle que nous avons quand même investi 200 000 francs – qui provenaient d'un reliquat de crédit de la Ville sur un budget concernant la FASe – pour permettre l'installation du Chalet

dans de bonnes conditions. Je crois que Mme Brüschweiler, Mme de Candolle et Mme Torelle, responsables du Chalet, et Mme Bobillier ainsi que Mme Hämmerli-Lang l'ont dit, sont contentes de ce que nous avons fait pour leur association. La cuisine en particulier a été entièrement refaite. Il est vrai que le département a inscrit 20 000 francs cette année au budget pour le Chalet et qu'il remettra la même somme l'an prochain. Il est vrai aussi, comme vous l'avez dit, que M. Deuel, délégué à la jeunesse, fait office de coordinateur chaque fois que des petits problèmes se présentent ou qu'il y a des menaces de dérapage. Il est sur le terrain pour mettre de l'ordre et ramener le calme.

Lorsque j'ai repris le dossier de la Maison du Bout-du-Monde, certains d'entre vous avaient dit que la demande de transformer l'association Nomades Café en association Le Café présentait des difficultés. Pourquoi? Parce que l'association Nomades Café était propriété juridique d'une personne que je ne voulais plus voir – je ne veux pas la nommer ici – à la Maison du Bout-du-Monde. Cette personne a été priée de partir, et les jeunes qui fréquentaient les lieux ont très bien compris qu'il fallait couper définitivement les liens avec celle-ci, afin de ramener aussi le calme au sein du Conseil municipal et au sein du Conseil administratif.

Les jeunes qui occupaient la Maison du Bout-du-Monde ne sont plus des squatters. Ils ont obtenu, grâce à nous, c'est vrai, les autorisations nécessaires du département de Laurent Moutinot et de celui de Gérard Ramseyer. Cela a été difficile, mais ils pourront organiser des soirées à condition de respecter le cadre, au propre et au figuré, qui est le leur. D'ailleurs, nous recevons souvent ces jeunes au département des affaires sociales pour discuter de ces problèmes. La surface dont ils disposaient a été diminuée. Ils n'ont plus que le sous-sol – qui avait été, je le rappelle, aménagé en discothèque par Michel Rossetti – et une partie du rez-de-chaussée pour leur administration. Nous avons demandé à ces jeunes de ne plus organiser des soirées réunissant 1000 personnes jusqu'à 5 h du matin et nous les avons avertis que nous contrôlerions cela. Nous leur avons aussi demandé d'engager des gardes Securitas pour surveiller les abords de la maison et non pas de recourir à leur propre service d'ordre, parce que leur service d'ordre est souvent juge et partie, et ils ont accepté. Je dois dire que le jeune responsable du Chalet, M. Wenger, est un garçon qui sait faire preuve de collaboration, c'est quelqu'un de vraiment responsable et sur qui nous pouvons compter. Preuve en est qu'un magistrat de l'Etat nous a même dit un jour: «C'est bien la première fois que ces jeunes obéissent lorsqu'on leur donne des ordres!» Vous voyez qu'avec un peu d'énergie, un peu de responsabilisation, et peut-être le sens de la négociation, nous arrivons à trouver des solutions pour des situations de ce genre. On ne peut pas créer une délégation à la jeunesse, ce que nous avons fait à votre demande également, écartant des catégories de jeunes. Ce serait quand même paradoxal!

Mesdames et Messieurs, quand le Chalet, par l'entremise de Mme Brüschweiler – Mme Bobillier a parlé de l'espace dévolu au Chalet à la Maison du Bout-du-

Monde et je réponds à ses remarques – demande plus de surface, je répète que la surface que nous avons attribuée à celui-ci correspond bien à celle demandée à l'origine. Il est vrai que le but d'une association c'est toujours d'en demander plus aux pouvoirs publics, mais il faut, si on veut respecter la cohabitation, se conformer aux accords initiaux.

En ce qui concerne le problème plus général du quartier, pour répondre à Mme Hämmerli-Lang, je vous informe que M. Deuel est chargé, dans les mois qui viennent, avec la FASe – il a été employé de la FASe – d'évaluer les besoins dans le quartier. Ainsi, nous pourrons prendre des décisions avec Mme Mottet-Durand, présidente de la FASe, avec M. Dupanloup, directeur de la FASe, et avec toutes les autorités et les services concernés pour essayer de répondre aux besoins de ce quartier. Dans ce quartier, comme dans d'autres quartiers d'ailleurs, il faudrait peut-être offrir plus aux jeunes, en particulier le samedi et dimanche, jours où, souvent, ils «zonent» et n'ont pas d'activités ou de lieux où se retrouver et où ils s'adonnent parfois, mais il ne faut pas généraliser, à une certaine violence et à des déprédations.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je me réjouis qu'on ait pu trouver une solution à tous les problèmes contenus dans ce dossier et j'espère que vous aurez remarqué que le Conseil administratif n'a pas tardé, qu'il a fait diligence, puisqu'en une année la plupart des problèmes ont été résolus.

En deuxième débat, la motion amendée par la commission est mise aux voix; elle est acceptée sans opposition (1 abstention).

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– permettre à l'association Le Chalet de fonctionner correctement dans les locaux de la villa Tardy;
– accorder à l'association Le Chalet les moyens matériels nécessaires à ses activités, pour la période transitoire qui la conduira à intégrer la FASe;
– étudier, en lien avec la FASe, les besoins spécifiques des enfants et adolescents de Champel/Florissant/Malagnou et à proposer, le cas échéant, de nouveaux moyens d'action.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Sauvez la maison Blardone et le petit parc des Plantaporrêts» (P-10 A)[1].

Rapporteur: M. René Grand.

La commission des pétitions, sous la présidence de M[me] Marie Vanek, a étudié cette pétition, munie de 754 signatures, durant les séances des 8 et 11 novembre 1999 ainsi que du 14 février 2000.

Le rapporteur tient à remercier M[me] Ursi Frey et M[me] Yvette Clivaz-Beetschen de leurs précieuses prises de notes de séance.

1. Texte de la pétition

Ayant appris qu'un promoteur veut démolir l'ancienne marbrerie Blardone située au carrefour 11, boulevard Saint-Georges/rue des Plantaporrêts,

que ce promoteur veut construire à sa place un immeuble qui détruit l'espace vert de la propriété et le petit parc attenant, aménagé en place de jeux depuis 1983,

les soussignées demandent:

– de conserver la maison Blardone comme patrimoine, dernier témoin d'une construction artisanale du XIX[e] siècle à la Jonction;
– de préserver le jardin et les arbres de la propriété Blardone comme poumon vert dans un quartier fortement urbanisé et dépassant les normes de pollution;
– d'interdire la démolition du petit parc public des Plantaporrêts fréquenté régulièrement par les enfants, les familles et les crèches du quartier;
– d'établir un plan localisé de quartier pour préserver le site.

2. Audition des pétitionnaires, le 8 novembre 1999

Sont auditionnés M. Laurent Pansier, artisan, ami de M. Blardone, M. Cédric Bach, squatter de la maison Blardone, M. Joël Sommer, animateur de la Maison de quartier de la Jonction

Les pétitionnaires rappellent d'abord l'historique de la maison Blardone. Celle-ci a été construite en 1885 par le père de M. Blardone, d'origine italienne. C'est une construction artisanale, de style toscan, comprenant un atelier au rez-

[1] «Mémorial 157[e] année»: Commission, 1800.

de-chaussée, 2 étages d'habitation et une petite annexe. L'atelier servait de marbrerie pour des monuments funéraires dont il reste quelques vestiges dans le jardin.

M. Georges Blardone, le dernier propriétaire, artiste et sculpteur, est décédé le 24 avril 1998, à l'âge de 91 ans, dans la maison où il était né et qu'il a toujours refusé de quitter. Après la mort de son frère Alexandre en 1975, des amis et des voisins de M. Blardone l'ont aidé pour son maintien à domicile, avec le soutien du centre social.

Célibataire et sans famille, M. Blardone avait rédigé deux testaments, dont l'un a permis à M. Luc Prokesch, investisseur immobilier, de proposer la construction d'un immeuble de six étages sur la parcelle du défunt et sur celle voisine du petit parc des Plantaporrêts. Celui-ci était un petit terrain vague lors de la construction du locatif voisin des 8-10, rue des Plantaporrêts, en 1983. Il a été transformé en place de jeux par le Service des écoles de la Ville sur une parcelle attribuée à l'Etat. Cet espace bien exposé et calme est très fréquenté par les petits enfants, les familles et les crèches du quartier, qui apprécient la sécurité de l'aménagement.

Les pétitionnaires ont été scandalisés d'apprendre le projet de construction d'un immeuble alors que M. Blardone a toujours refusé de vendre sa maison qu'il destinait à l'usage du quartier: ils pensent que des manipulations sont à l'origine des plans de construction auxquels ils s'opposent. Ils font remarquer que M. Blardone était très connu dans le quartier et que sa maison est le dernier vestige des constructions familiales du XIX^{e} siècle qui bordaient les jardins des maraîchers de l'ancienne commune de Plainpalais. Même si cette modeste construction n'est pas une référence architecturale, il leur semble indispensable de la conserver comme mémoire et témoin d'un passé encore récent de la vie artisanale de la Jonction.

Ils rendent également attentive la commission au fait que le quartier est fortement densifié à cet endroit, avec une intense circulation sur le boulevard Saint-Georges. Juste à côté, un nouvel immeuble locatif de cinq étages se construit à la rue de la Puiserande, sur la place d'une ancienne boucherie. Un poumon de verdure comprenant la propriété de M. Blardone et le petit parc leur semble indispensable, à proximité de l'école des Plantaporrêts où les enfants plus grands occupent régulièrement le préau. Le parc de la propriété Blardone avec ses grands arbres et celui de la place de jeux contiguë seraient les bienvenus comme lieu de rencontre et de détente pour les enfants et les adultes, le bâtiment pouvant alors redevenir un petit centre artisanal de loisirs pour les habitants.

Concernant cette maison squattée, elle est fréquentée par de nombreuses personnes: les occupants ont réhabilité les étages inhabités (qui servaient surtout de

refuge à pigeons): les locaux et le jardin jouent ainsi un rôle associatif pour les jeunes et les voisins. Les squatters se sont annoncés à la police et n'ont pas reçu d'ordre d'évacuation.

A la question d'un commissaire qui demande si les pétitionnaires ont rencontré le promoteur immobilier, les pétitionnaires répondent qu'ils ont seulement appris qu'une demande d'autorisation de construire avait été déposée et que la Ville doit donner un préavis. Certains voisins ont vu M. Prokesch rendre visite à M. Blardone, mais sans le rencontrer, sauf le jour de l'enterrement.

La commission est perplexe après l'audition des pétitionnaires: il ne semble pas que le problème de la succession soit réglé et on ne sait pas qui est ou sera le(s) propriétaires(s). Certains pensent qu'il s'agit d'une affaire privée; même si M. Blardone a été piégé au sujet d'une donation, la commission ne pourrait pas intervenir au sujet du testament. D'autres, au contraire, relèvent que la Ville a son mot à dire concernant la demande du quartier, puisqu'il n'existe aucun plan localisé de quartier à cet endroit. Il s'agit donc d'entendre les différents protagonistes.

3. **Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions de la Ville, le 22 novembre 1999**

M. Ruffieux confirme qu'une autorisation de construire et de démolition du bâtiment actuel a été déposée. Le nouvel immeuble occuperait tout l'angle boulevard Saint-Georges/rue des Plantaporrêts, avec un petit espace dans la cour intérieure contiguë à celle du bâtiment de la rue de la Puiserande. Cette solution n'a pas paru satisfaisante à la Ville, même si le Service cantonal des monuments et des sites n'a pas retenu de raison particulière pour maintenir la maison.

Le 8 novembre 1999, la Ville de Genève a émis un préavis défavorable concernant la démolition de cette maison, notamment à cause du bourrage de la parcelle très préjudiciable au style 1900 des immeubles environnants protégés par la loi Blondel, loi qui demande de ne pas mélanger ces bâtiments avec des constructions modernes.

Mais la décision finale appartient à l'Etat, et M. Ruffieux ne sait pas si le préavis de la Ville sera retenu. Si le maintien de la maison devait être envisagé, il faudrait prendre des mesures de protection en vue d'un classement, sinon les droits à bâtir seraient maintenus et on pourrait toujours y construire autre chose plus tard.

Un commissaire demande si la volonté de la Ville pourrait aller dans le sens de l'acquisition du bâtiment pour le restaurer ou s'il y a risque de laisser traîner l'affaire. M. Ruffieux explique que la Ville de Genève essaie de «calmer le jeu», à

savoir de garder quelques espaces verts, surtout dans les quartiers fortement densifiés, comme la Jonction. D'autant plus que le maintien de certains bâtiments peut également être décidé en fonction d'éléments émotionnels. Si la Ville de Genève entend acquérir la maison, il faudra le faire savoir. Mais cela dépendra aussi des décisions du Canton.

A la question demandant pourquoi le projet du promoteur empiète sur une parcelle appartenant à l'Etat, M. Ruffieux répond que celui-ci a donné son accord, suite à une cession fiduciaire dans le cadre d'une opération compensatoire liée à la construction du bâtiment voisin de la rue des Plantaporrêts.

Quant au problème de la maison Blardone et à ce que pourrait faire le(s) futur(s) propriétaire(s) avec le bâtiment actuel (démolition, compensation), il est difficile de répondre sans connaître le résultat des démarches établissant la succession définitive.

Sur la proposition des pétitionnaires d'établir un plan localisé de quartier (PLQ) pour préserver le site, M. Ruffieux pense qu'un plan de site permettrait de mieux protéger la zone en question. Ce serait adapté en l'occurrence, alors qu'un PLQ est établi lorsqu'on souhaite construire. Aujourd'hui, la validité d'un PLQ est de cinq ans et celle d'un plan de site est à peu près immuable. La valeur légale des deux décisions est cependant identique.

4. **Audition de M. Luc Prokesch, Investissements immobiliers, le 14 février 2000**

M. Prokesch explique que M. Blardone a connu la sœur de son grand-père décédée en 1945 et que lui-même donne un peu de son temps pour des fondations qui dispensent de l'aide aux personnes âgées, en faisant par exemple quelques heures de lecture. Il fait aussi partie du comité de l'une d'elles et il lui arrive qu'on lui demande conseil pour aider des personnes en difficultés à réaliser leurs biens. C'est lui qui a suggéré à M. Blardone de penser à la Croix-Rouge dans son testament.

Selon M. Prokesch, la volonté de M. Blardone était de construire, après sa mort, sur sa parcelle, des logements abordables pour les gens du quartier. M. Prokesch précise qu'il n'est pas héritier et que le fonds a été donné à la Croix-Rouge. Pour sa part, il n'a reçu qu'un legs lui permettant de pouvoir réaliser quelque chose sur la parcelle, soit un tiers de la propriété.

Comme la Croix-Rouge n'est pas intéressée par le terrain, mais qu'il est important pour elle d'avoir de l'argent pour continuer son action humanitaire, M. Prokesch a estimé qu'un prix de 650 francs le mètre carré serait correct en

tenant compte d'une densité de 1,2. Il a d'ailleurs pris contact avec la caisse de pension de l'entreprise Firmenich qui s'est dit intéressée pour loger ses employés. Il s'agirait d'un bâtiment de 6 étages sur rez qui pourrait loger 18 appartements.

Ce projet de construction occuperait également la parcelle du petit parc des Plantaporrêts. En effet, le terrain fait partie des restes de droit à bâtir lors du développement des bâtiments voisins réalisés en 1983: ils ont été laissés à l'Etat à titre fiduciaire mais appartiennent aux différents promoteurs constructeurs de l'époque.

M. Prokesch comprend que certains ne voudraient pas de construction sur ces parcelles et qu'ils sont fâchés contre lui. Mais il estime que, du point de vue de l'urbanisme, cela n'a pas beaucoup de sens. Selon lui, la maison Blardone est pourrie – on ne peut pas réhabiliter ce bâtiment; seule une reproduction conforme est possible, mais personne ne voudra acheter la bâtisse, car elle est trop petite. D'autre part, il ne comprend pas qu'on veuille garder le petit parc, où il dit qu'il n'y a pas de soleil et où il prétend que les enfants viennent rarement jouer. Il précise d'ailleurs que, si l'on ne construit pas sur le petit parc, cela renchérit le projet.

Enfin, M. Prokesch ne sait pas si la Croix-Rouge va accepter de devenir propriétaire, car c'est un cadeau empoisonné. M. Blardone avait des dettes vis-à-vis de l'Etat de Genève (de 250 000 à 300 000 francs) dus depuis vingt ans à la mort de son frère. M. Prokesch s'est d'ailleurs lui-même occupé de faire établir des cédules en faveur de l'Etat.

NB: La Croix-Rouge a répudié depuis lors la succession Blardone.

5. **Discussion et vote**

Au terme des auditions, les avis de la commission se divisent en deux conclusions opposées. Les uns pensent que cette vieille bâtisse ne vaut pas la peine d'être défendue: elle représente une anomalie d'urbanisme et n'a pas d'intérêt architectural. Certains fustigent le passéisme de cette pétition et demandent d'accepter le projet de construction par un privé en faveur de la Croix-Rouge, ce qui donnera des logements pour les employés de Firmenich. Quant au petit parc, une commissaire estime qu'il serait plus cohérent de dégager un espace vert sur les anciens terrains des Services industriels plutôt que de le conserver à la rue des Plantaporrêts. L'Entente préconise donc le classement de la pétition.

L'Alternative, au contraire, relève qu'il ne s'agit pas d'une question privée, puisque le quartier s'est mobilisé pour sauver la maison Blardone et les espaces verts qui l'entourent. Contrairement à ce que prétend le promoteur, ce petit espace

représente une oasis naturelle nécessaire au milieu du béton environnant et de la circulation incessante du boulevard Saint-Georges: il n'est pas juste d'augmenter la densité urbanistique du quartier aux dépens des habitants qui vivent déjà dans le bruit et la pollution. Enfin, il s'agit de garder le dernier vestige du passé artisanal et maraîcher de la Jonction: la mémoire pittoresque et arborisée d'un quartier populaire doit pouvoir exister aussi bien que les parcs prestigieux des quartiers nantis.

Au vote, le classement de la pétition est refusé par 7 voix (2 Ve, 2 S, 2 AdG/SI et 1 AdG/TP) contre 6 voix (2 L, 2 R et 2 DC) et la proposition de renvoyer la pétition au Conseil administratif acceptée par les mêmes voix en demandant à l'exécutif de revenir devant le Conseil municipal avec un projet d'aménagement pour l'ensemble de la propriété Blardone et du parc des Plantaporrêts.

Annexes:
1. La maison Blardone en 1890
2. La maison Blardone en 1999
3. Le parc des Plantaporrêts
4. Extrait du plan cadastral N° 7 du 26.07.99
5. Projet immeuble locatif: façade boulevard Saint-Georges
6. Projet immeuble locatif; façade rue des Plantaporrêts
7. Préavis de la commune de Genève du 8.11.99

M. René Grand, rapporteur (S). Après la saga de la villa Saint-Exupéry, voilà la saga de la maison Blardone. Cela fait une année que cette pétition a été déposée. Il est vrai qu'elle a eu le mérite de secouer un petit peu le cocotier du quartier de la Jonction, parce que ce témoin du passé qu'est la villa Blardone a suscité pas mal de passion. En tant que rapporteur, je dois souligner la difficulté de comprendre ce qui s'est passé après la mort du propriétaire, M. Georges Blardone, décédé à 92 ans dans cette maison construite par son père. La succession n'était pas claire. On n'a pas retrouvé de successeur officiel. Un promoteur, M. Prokesh, a pu prendre la relève, mais les choses ne sont pas encore tout à fait éclaircies. Ce qu'il faut savoir, c'est que M. Prokesh, promoteur immobilier candidat à reprendre ce terrain, pensait pouvoir offrir un projet de construction sur celui-ci à la Croix-Rouge. Or, depuis lors, la Croix-Rouge a renoncé à la succession devant les difficultés financières que cela présentait.

Mis à part ces difficultés, on peut constater qu'il y a deux propositions. La proposition des habitants est la plus claire. Tout d'abord, ils considèrent que la maison Blardone est un témoin du passé du quartier de la Jonction-Plainpalais. Rappelez-vous qu'en 1896, lors de l'Exposition nationale à Genève, le quartier de la Jonction-Plainpalais était une commune autonome dont la devise disait: «Cultivons les jardins que nous saurons défendre»; de tout ce passé, avec des noms que vous connaissez, les Plantaporrêts – les plante-poireaux – la rue de la Puiserande, la rue des Maraîchers, que reste-t-il aujourd'hui? La rue des Deux-Ponts est la rue la plus bruyante et la rue la plus polluée de Genève. Il reste encore le petit îlot de la maison Blardone, avec de magnifiques tilleuls qui montrent que ce passé est encore présent dans le quartier. Les habitants et les voisins se sont émus d'une prochaine éventuelle construction. En voyant les plans proposés, un immeuble de six étages qui occuperait tout le terrain, ils demandent qu'on sauve quand même un peu de verdure, même si c'est dans un quartier qui est juste à côté de l'office cantonal de la population.

La deuxième proposition, qui nous paraît très actuelle, consiste à dire que l'endroit où est située la maison Blardone est également en zone ordinaire et qu'on peut y construire un immeuble locatif pour répondre au besoin actuel de logements. La *Tribune de Genève* relève aujourd'hui que, vu la résorption de la crise, il faudrait beaucoup plus de logements. Ce choix a été tout à fait entendu dans la commission, puisque l'Entente demande de prendre en compte le besoin de logements des habitants. Bien sûr, il faut des logements, mais les gens qui vivent dans ce secteur ne veulent pas vivre, à n'importe quel prix, enfermés dans des murs de béton! Voyez ce qu'a donné la réalisation de Planète Charmilles. D'autre part, je noterai aussi que, juste à côté de cette maison, à la rue de la Puiserande, il y avait une cour qui dégageait un petit peu l'espace de la pointe des Plantaporrêts. Eh bien, on a construit dans cette cour. Il n'y aura pas de lumière, pas assez de soleil,

mais on a quand même construit, parce que cela était prévu. Une partie des conseillers municipaux pense donc qu'il faut quand même construire, parce que nous avons besoin de logements aujourd'hui.

J'ai voulu évoquer ces deux propositions en tant que rapporteur, mais la conclusion de la majorité de la commission a été qu'il était préférable de conserver si possible la maison Blardone et le coin de verdure qui l'entoure. La Commission des monuments, de la nature et des sites n'a pas jugé que cette maison était un monument exceptionnel, c'est vrai. Mais elle a admis qu'elle a une valeur historiquement affective pour la population, car c'est le dernier témoin qui reste dans ce quartier d'une certaine époque, bien que cette maison n'ait pas été construite par un architecte renommé mais par un artisan du coin. Ce témoin du passé devrait donc aussi être conservé. C'est pourquoi la commission a estimé que le renvoi de la pétition au Conseil administratif était indiqué pour que celui-ci présente un projet qui maintienne la maison Blardone et l'espace de verdure qui l'entoure, puisque vous savez que la pétition concerne la maison avec son jardin et le petit parc des Plantaporrêts attenant. Ainsi, la population aura la possibilité de garder ce coin, qui pourra être mis à la disposition d'associations, des enfants et des jeunes, qui utilisent déjà la maison Blardone, laquelle compte quelques squatters sur place. Voilà ce que j'avais à dire concernant mon rapport.

Premier débat

M^me^ Renate Cornu (L). Comme le rapporteur, j'ai vu la maison Blardone. Elle a franchement triste mine et son jardin aussi, exception faite du tilleul. Il en va de même du petit lopin de terre adjacent, appelé pompeusement «parc». A qui veut-on faire croire que c'est un cadeau pour les enfants de s'y ébattre? Il n'y aucun ensoleillement. Mais là n'est pas l'essentiel.

L'essentiel repose sur une pétition dont le titre ingénu: «Sauvez la maison Blardone et le petit parc des Plantaporrêts», cache une stratégie plus générale: empêcher en ville de Genève, par tous les moyens, que n'importe quelle parcelle, vieille maison ou lotissement puisse faire place à des immeubles; empêcher qu'une partie des citoyens, qui, comme de nombreuses familles de la classe moyenne aspirant à un logement plus grand, puisse en trouver sur le territoire de la ville; empêcher peut-être aussi la réalisation d'un projet de construction, parce que la maison Blardone est occupée par des squatters; enfin, dans le cas présent, empêcher la construction d'un immeuble locatif qui permettrait notamment de loger des ouvriers de Firmenich. Pour votre information, je rappelle que Firmenich organise des stages de formation pour les employés de ses filiales à l'étranger et que, de ce fait, cette société a besoin de loger les gens dans un environnement propice. L'argument donné par le promoteur du projet de construction n'a même

pas effleuré les partisans du maintien de la maison Blardone. Ceux-ci ont-ils seulement pensé que Firmenich est à deux encablures et que ses locataires n'auront pas besoin de prendre leur voiture pour aller travailler? Cette attitude est étonnante, de la part de conseillers municipaux dont le credo, pourtant, souvent annoncé ici, est la réduction du trafic automobile en ville.

On reste perplexe devant ce ballet de petits pas en arrière, comme la préservation de bâtiments sans intérêt véritable et le manque de vision pour le futur. Nous savons que Genève manque cruellement d'appartements, vous l'avez relevé, Monsieur le rapporteur, de cinq à sept pièces notamment; que de nombreuses et grandes entreprises s'installent dans le canton, créant de nombreux emplois. La manne fiscale ainsi assurée comporte aussi une responsabilité, celle d'offrir un cadre de vie qui soit à la hauteur des revenus apportés. La pétition soumise ici à notre Conseil municipal ne peut en fait être traitée en l'état. Répondre en affirmant que le maintien d'un des derniers témoins d'une vie artisanale, car c'est de cela qu'il s'agit, s'impose au détriment d'un projet de construction de logements n'a encore aucune légitimité, puisque l'acte de succession ne repose sur aucune légitimité, la recherche d'éventuels héritiers n'étant pas terminée. Par conséquent, un débat sur un éventuel rachat de la propriété Blardone par la Ville n'a aucun sens et, *a fortiori*, il serait absurde de vouloir lui trouver une quelconque affectation. Les légataires désignés sont la Croix-Rouge pour deux tiers et un particulier pour un tiers. En raison d'une dette importante grevant la succession, et devant le blocage du projet de construction sur la parcelle, la première a répudié l'héritage, mais, surtout, faute de légitimité, toute velléité de projet doit être suspendue.

Comment en est-on arrivé là? Suite au décès du propriétaire de la maison Blardone, des squatters y ont pris leurs quartiers. Bien décidés à rester dans cette maison, leur premier souci était de se garantir des appuis. Ce n'est un secret pour personne, ces appuis affluent du côté de leurs sympathisants, de quelques habitants et de la Maison de quartier de la Jonction qui voudrait s'étendre. La pétition traitée ici est donc lancée. Mais ces gens ne sont pas seuls à avoir des visions pour Genève; l'héritier d'un tiers de la parcelle du 11, boulevard de Saint-Georges, projette la construction d'un locatif pour des familles d'ouvriers de Firmenich. Un immeuble de 16 appartements, de quatre niveaux sur rez-de-chaussée, dont les appartements de quatre pièces sont calculés sur une densité de 4,15 n'a rien d'exagéré à côté du 4,42 en moyenne aux alentours. Cet héritier entreprend les démarches d'usage; le 3 septembre 1999, le DAEL (Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement) et son Service des monuments et des sites n'émettent pas d'objection à la démolition. Le 14 décembre 1999, le DAEL, via la Direction de la police des constructions, s'en remet à la commission d'architecture afin de faire aboutir le projet de construction. Entre-temps, le DAEL a soumis le projet pour préavis aux communes, et la réponse au nom du Conseil administratif, datée du 8 novembre 1999, est défavorable. Que dit le préavis défavorable? Que

la bâtisse actuelle crée avec son jardin une rupture urbanistique qui contribue de façon essentielle à la respiration du quartier; que le projet de remplacement constitue un «bourrage» de parcelle très préjudiciable à l'environnement. Voilà, entre l'Etat et la Ville, deux avis bien contraires.

L'environnement et la place laissée à la verdure dans le quartier permettent de constater qu'il existe déjà des endroits de respiration. Les rives de l'Arve et du Rhône, le bois de la Bâtie tout proche, le cimetière des Rois, le parc de l'école du Mail, ainsi que de nombreux petits lieux arborisés. Si les habitants jugent ces zones insuffisantes et si l'on voulait créer d'avantages d'îlots de verdure dans le quartier de la Jonction, on pourrait imaginer de casser un peu de béton sur l'ancien site des SIG (Services industriels de Genève) pour y aménager un parc et une place de jeux pour enfants, bien ensoleillée celle-ci. Dès lors, le mot «parc», inapproprié dans la pétition, retrouverait tout son sens. Parlons-en du parc des Plantaporrêts. La situation est pour le moins comique. Ce petit espace enserré à l'ombre des immeubles est une sorte de no man's land. Détenu à titre fiduciaire par l'Etat pour le compte d'un certain nombre d'ayants droit, la Ville se l'est approprié pour en faire une aire de jeux, dont on peut aisément comprendre qu'il s'agissait déjà d'un outil de communication en faveur de futurs blocages. En effet, si on était vraiment soucieux des cadres de verdure, un arbre, des arbustes et un peu de gazon auraient fait l'affaire. Mais se servir du discours émotionnel sur les enfants demeure évidemment porteur. Par ailleurs, je me suis demandé s'il n'y avait pas une confusion. En face du prétendu parc, il y a un préau qui, lui, était bien au soleil et fréquenté par des enfants et des jeunes lorsque j'y suis passée.

Pour terminer, les pétitionnaires proposent d'établir un plan localisé de quartier. Ce n'est évidemment qu'une coïncidence si cette préoccupation figure dans leur pétition. L'argument avancé par les partisans du maintien de la maison Blardone est de créer une annexe à la Maison de quartier de la Jonction. Cette dernière se trouve à 200 mètres, elle fait un excellent travail et ses locaux nous paraissent suffisants pour des activités de réunions des habitants de la Jonction. S'il s'agissait d'un besoin impérieux d'élargir ses activités, pourquoi ne pas créer une annexe dans la nouvelle Maison des associations qui se trouve à 300 mètres? Cette dernière, pour laquelle des moyens substantiels sont demandés au Conseil municipal, dispose déjà d'un énorme réservoir de plus de 3500 mètres carrés d'espaces à pourvoir. Alors, pourquoi ne pas y imaginer l'annexe en question. Autre hypothèse, pourquoi ne pas examiner la possibilité d'une annexe sur le site d'Artamis, qui se trouve à moins de 100 mètres et qui est pour le moins généreux en surface.

Les pétitionnaires ont déclaré que c'était un scandale de projeter la construction d'un immeuble locatif à la place de la maison Blardone, qui offre seulement cinq pièces habitables. La maison Blardone est occupée par des squatters: ce n'est donc pas un scandale d'occuper illégalement la propriété d'autrui!

En conclusion, il ne nous paraît pas important de conserver la maison Blardone et d'y injecter des centaines de milliers de francs pour une rénovation coûteuse ainsi que des dizaines de milliers de francs pour son entretien et, *a fortiori*, des milliers de francs pour son exploitation.

M. Alain Fischer (R). En travaillant sur cette pétition, je me suis toujours demandé ce que l'on pouvait bien faire de cette «maison». Effectivement, l'état de ruine dans lequel elle se trouve me porte à croire que la meilleure des solutions serait de la raser. Le problème est que nous vivons à Genève une crise du logement; suivant les dossiers qui sont en traitement dans différentes commissions, nous voyons que, chaque fois que nous essayons de faire construire des logements, nous sommes arrêtés, freinés ou en butte à des refus. Je prendrai pour exemples des cas comme ceux de la Cluse/Roseraie, de Saint-Jean, de la maison Blardone, entre autres.

Alors, Mesdames et Messieurs, on veut sauver cette maison et le parc des Plantaporrêts, une friche urbaine plutôt qu'un parc! Je pense que certains y sont passés, d'autres pas. Allez le voir. Je ne sais pas si mes enfants voudront y jouer plus tard, de peur de se couper avec les détritus en tout genre qui s'y trouvent, des pneus, des frigos, etc. Je ne parle pas – avant que M. Juon ne rue dans les brancards, si vous me passez l'expression – du parc que ce dernier a aménagé mais bien de la parcelle sise autour de la maison Blardone.

Le Parti radical dans son ensemble vous demande de classer cette pétition. Je prie ceux qui ne sont pas d'accord de raser cette maison, parce qu'elle leur plaît, de changer d'avis. Sauvez le parc des Plantaporrêts, mais rasez au moins la maison, s'il vous plaît, pour nos enfants!

M. René Grand, rapporteur (S). Ayant habité jusqu'au mois de janvier dernier juste à côté de la maison Blardone, je suis désolé de vous dire, Madame Cornu, qu'il y a du soleil dans le parc des Plantaporrêts, et du très bon soleil. Même les crèches du quartier viennent avec leurs enfants dans ce petit parc. Alors, il est faux de dire que ce petit parc n'est pas fréquenté; ce n'est pas vrai, je suis désolé. Pourquoi n'amène-t-on pas les enfants dans le préau faisant face au parc? Parce que les enfants qui s'y trouvent sont d'un âge différent. Ceux des crèches sont tranquilles dans le petit parc, celui-ci étant fermé. Par contre, dans le préau en face du parc, il y a des enfants qui jouent au football. On ne peut donc y amener les tout-petits, cela pour éviter les accidents.

Le soir, il y a des adolescents qui viennent dans le petit parc parce qu'il y a une table de tennis, et cela se passe très bien. Je trouvais très agréable de voir que les

enfants du quartier, les jeunes, ont pris l'habitude de fréquenter ce coin, le petit parc, le préau en face et la maison Blardone. Cela permet justement, comme l'a dit M. le conseiller administratif Tornare tout à l'heure, de mettre ensemble des générations de manière harmonieuse. Il est vrai que la maison Blardone n'est pas une maison de maître. Il faut reconnaître que l'aménagement n'a pas été fait correctement, mais, du temps de M. Blardone, c'était ainsi et personne ne s'en offusquait. Même s'il y a encore des petits déchets, cela a été aménagé, on a mis du gravier. Des fêtes y ont lieu, mais on n'y trouve pas le couvert de Louis XV, j'en conviens volontiers.

D'autre part, on a parlé de décision au niveau de l'Etat. Eh bien, la pétition a aussi été déposée au Grand Conseil et celui-ci a répondu qu'il fallait d'abord entendre et connaître la décision du Conseil municipal. C'est en fonction de cette décision, puisque c'est la Ville qui est concernée en premier, compte tenu des problèmes urbains que nous avons soulevés tout à l'heure, que l'Etat prendra des mesures. La Ville doit donc donner la direction à prendre. Pour cela, il est important de prendre enfin en compte l'opinion des habitants. C'est gentil de dire à ceux-ci: «Vous n'avez qu'à aller en face.» Bien sûr, il y a le bois de la Bâtie, la plaine de Plainpalais, et même le cimetière des Rois qui est très proche. C'est vrai, mais pourquoi les gens ne vont-ils pas là-bas? Eh bien, parce qu'ils sont contents d'avoir le coin de verdure offert par la maison Blardone et le parc des Plantaporrêts dans ce secteur fortement urbanisé.

Je dois dire que je suis très étonné de savoir que le Parti radical demande, par exemple, la sauvegarde du parc des Eaux-Vives, parce qu'il est très important d'avoir ce parc qui représente quelque chose de très précieux. Par contre, quand on parle d'un quartier populaire, où il y a un petit coin de verdure qui rend vraiment bien service à la population, alors on change complètement de discours: c'est des détritus, cela n'en vaut pas la peine, on rase tout cela et on construit. Les gens qui habiteront là se débrouilleront. En tout cas, ceux qui «rouspètent» ne viendront pas s'y établir.

J'aimerais également rappeler l'avis de la Ville, qui a examiné cette pétition et qui estime qu'effectivement cela vaut la peine de conserver la maison Blardone et le parc des Plantaporrêts pour le bien des habitants. Rappelez-vous enfin le vote concernant le parc de la Cure à Carouge, où les gens ne veulent plus maintenant qu'on leur enlève cet espace vert. Je suis désolé, mais il y a eu l'affaire du parc de Contamines, celle de l'avenue Soret. Je crois qu'il faut tenir compte du fait que les gens veulent garder, si possible, de l'air respirable, surtout à la Jonction.

M. Roman Juon (S). Monsieur le président, j'aimerais juste que vous transmettiez à M. Fischer que, si je me suis en effet emporté contre lui lundi dernier à

la commission des pétitions, il n'a rien à craindre dans notre Conseil municipal, je ne vais pas me permettre de m'emporter contre lui ici, et encore moins à la commission des pétitions prochainement.

M. Alain Fischer (R). Monsieur le président, en réponse à M. Grand, vous pouvez lui communiquer que je savais bien que de toute façon cette maison n'allait pas être détruite, et nous en étions persuadés sur les bancs de l'Entente. Par contre, je vais le redire, parce que vous n'avez peut-être pas compris: sauvez le parc des Plantaporrêts, rasez la maison Blardone! C'est tout. Qu'on nous donne un espace vert qui ressemble à un espace vert, pas un petit parc auquel M. Ferrazino et ses services doivent donner coûte que coûte un semblant de vie pour que des enfants y jouent. Par ailleurs, qu'on m'explique maintenant clairement quelle est la politique de la Ville par rapport aux problèmes du logement. On ne fait plus de projets et, dès qu'on veut construire un immeuble, on se retrouve devant un refus. La question de la construction et du logement sera sûrement reposée pour le projet de Cluse-Roseraie; elle va se poser pour le projet de Saint-Jean, qui fait aussi l'objet d'une pétition; elle vient de se poser pour la maison Blardone et encore pour d'autres projets. En conclusion, Mesdames et Messieurs, que fait-on avec cette maison? Il faut la raser et faire un beau parc. C'est tout; je vous remercie.

M. Bernard Lescaze (R). Je crois que M. Fischer vient de mettre le doigt sur le véritable objet qui nous intéresse aujourd'hui et qui n'est pas vraiment la maison Blardone, dont nous ne sommes pour l'instant pas propriétaires, mais qui, par contre, parce qu'il y a un préavis négatif du conseiller administratif Ferrazino au sujet d'un éventuel projet de logement, est celui que la Ville de Genève entend suivre en matière de logement.

Il ne suffit pas de se gargariser en disant que l'on veut des logements. Ce que, moi, je constate de façon très précise, c'est que, dans plusieurs quartiers, des projets de construction sont bloqués – sans véritable concertation avec l'Etat de Genève et avec M. Laurent Moutinot, qui sait assez s'en plaindre, mais semble-t-il pas assez fort auprès des gens de son propre parti – par des préavis de la Ville de Genève. Vous avez eu récemment le projet de Saint-Jean et auparavant vous avez eu, et là c'est vrai que c'est plus délicat et que l'Etat est d'accord avec la Ville, celui de Cluse-Roseraie. Vous avez maintenant le cas de la maison Blardone où il s'agit d'un petit projet, vous avez aussi le cas, Mesdames et Messieurs, qui va sans doute bientôt sortir, de Grange-Canal où, pour conserver deux modestes villas, la Ville veut bloquer la construction de 48 logements de 5, 6 et 7 pièces, dans un lieu particulièrement propice à l'habitation.

Alors, il faudra maintenant venir nous dire où l'on veut faire du logement pour les familles, où l'on veut faire du logement social, et à ce moment-là nous pourrons discuter. Cela devient proprement inadmissible, et un jour il faudra se demander dans quelle mesure le département de l'aménagement de la Ville peut donner des préavis systématiquement ou presque systématiquement négatifs, alors que la crise du logement approche. Ce jour-là, on verra si les socialistes souhaitent suivre leur conseiller administratif en Ville de Genève ou leur conseiller d'Etat qui est membre du même parti.

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, je me réserve le plaisir de vous citer des propos à caractère prophétique, dont je vous donnerai le nom de l'auteur, car il est parmi nous.

On lit dans un document que nous venons de recevoir les propos suivants: «Si la sauvegarde d'espaces verts en ville est souhaitable et nécessaire, se pose quand même de façon toujours lancinante la question de savoir où et comment construire en ville. Malheureusement, on a parfois l'impression, au vu des verdicts populaires, que ce n'est jamais le lieu ou que la densité est toujours trop forte. Cela a pour conséquence de ne permettre que la réalisation de logements de luxe, chers mais à faible densité, de chasser à l'extérieur les habitants de la ville, etc.». L'auteur de ces propos prophétiques conclut en disant: «Au vu de la reprise qui s'amorce, des annonces de manque de logements et des projets de construction en tout genre qui refont surface, nous aurons sûrement encore l'occasion d'en reparler.» Eh bien, Monsieur le président, je parie que vous ne savez sans doute pas qui a écrit ces propos! Eh bien, il s'agit de l'honorable collègue Deneys, du parti socialiste, qui énonce cela dans un très bon rapport sur Contamines.

Vous savez combien nous avons eu de la peine jusqu'à présent à faire avancer les projets. Par exemple, Monsieur le président, vous souvenez-vous que nous voulions construire au Mervelet? Nous n'avons pas pu le faire. Où va-t-on pouvoir construire?

M. René Grand, rapporteur (S). Je crois que ce que vient de dire mon collègue Fischer correspond tout à fait à l'opinion majoritaire de la commission, à savoir de renvoyer la pétition au Conseil administratif. C'est exactement ce qui a été voté en commission.

Par contre, je pense que le Parti radical est assez mal placé pour dire que le Parti socialiste bloque les constructions, vu ce qui s'est passé à la Maison des associations, où, au total, 25 appartements HBM (habitations à bon marché) sont bloqués par leur référendum. Je crois qu'en se renvoyant la balle on va toujours,

selon l'expression courante, trouver la petite bête. Il me semble qu'il serait plus raisonnable de prendre l'enjeu tel qu'il est aujourd'hui et de renvoyer le tout au Conseil administratif pour qu'il puisse voir ce qu'il faut faire en fonction des besoins des habitants.

M. Sami Kanaan (S). J'aimerais ajouter à ce que vient de dire mon collègue Grand que le Parti radical est effectivement très mal placé pour donner des leçons sur le logement social. Le Parti socialiste avait soutenu, à tort peut-être, en tout cas, la population lui a donné tort, des projets de développement dans le triangle Rod/Soubeyran/Soret et je ne crois pas que le Parti radical a soutenu ce projet de manière très convaincue; il a même contribué – ce n'est pas le seul parti qui ait agi ainsi – à le torpiller en fin de compte. Nous avons soutenu également d'autres projets de développement, mais il se trouve que, dans cette ville, il y a une majorité populaire dans les votations pour refuser tout projet de développement; c'est malheureux. Nous avons une crise du logement, nous l'admettons et nous cherchons des solutions, alors, Monsieur Lescaze, ne venez pas nous donner des leçons.

M. Michel Ducret (R). J'aimerais tout de même signaler au Conseil municipal que, pas plus tard que cette semaine, devant notre commission de l'aménagement et de l'environnement, M[me] Erica Deuber-Ziegler, députée de l'AdG au Grand Conseil, a préconisé comme une des réponses au problème du logement – et on ne peut pas la soupçonner de ne pas se battre pour la préservation du patrimoine, je ne crois pas qu'elle soit de droite, en tout cas pas radicale à ma connaissance – de remplir les «dents creuses» au sein de la Ville comme solution par rapport au refus du plan localisé de quartier de la Roseraie qu'elle préconise.

Mesdames et Messieurs, la question n'est pas de savoir si telle ou telle solution est la bonne solution. Ce qu'il faut, c'est une solution et s'y tenir! Actuellement, la majorité ne fait que démontrer son incohérence totale en matière de politique du logement et d'aménagement du territoire. Vous n'avez aucune politique que vous pouvez suivre, vous n'avez aucune proposition concrète qui soit réalisable, et cette absence-là est coupable par rapport aux besoins de la population. Vous pouvez attaquer qui vous voulez, Monsieur Kanaan, en disant que nous nous sommes opposés à tel projet, dans tel endroit… Vous savez, je ne crois pas que les radicaux ont l'apanage du blocage, loin de là; il y en a d'autres dans cette enceinte, n'est-ce pas, qui peuvent regarder dans leur miroir avant d'attaquer les autres en ce qui concerne les blocages, et nous sommes parfaitement à l'aise sur ce sujet. Je ne crois en tout cas pas qu'on puisse affirmer que les radicaux se sont opposés en principe au logement social, certainement pas. Vous parlez beaucoup dans la

majorité, mais vous n'agissez pas. C'est à croire que vous attendez qu'il y ait une crise du logement, de manière que la pression sur les loyers vous permette de retrouver une clientèle politique qui commence à vous manquer!

Le président. Monsieur Broggini, c'est à vous.

Une voix. Vas-y!

M. Roberto Broggini (Ve). Non, Monsieur le président, je crois que je vais renoncer à prendre la parole, car c'est très intéressant de voir ce match de ping-pong, et je vais continuer à assister à la partie.

M. Bernard Lescaze (R). Il y a des déclarations qu'on ne peut pas laisser passer comme cela. M. Kanaan, en son nom personnel ou au nom du groupe socialiste, est en train de reprocher au peuple d'avoir tranché contre la construction de logements dans le triangle Rod/Soret/Soubeyran. Je suis fier, avec d'autres représentants de cette assemblée, y compris sur les bancs de l'extrême gauche, d'avoir été en faveur du maintien de ce quartier, qui forme une unité. Je comprends bien que M. Kanaan et ses amis socialistes soient empruntés en ce qui concerne l'urbanisme des Charmilles, que le Parti radical a toujours dénoncé et qui avait été voulu par un ancien conseiller d'Etat socialiste, qui s'est révélé une catastrophe. Je comprends effectivement que M. Kanaan soit gêné de voir que, dans ce quartier – alors que le Parti radical avait défendu l'établissement d'un parc à la campagne Masset – on a construit des logements qui se voulaient luxueux mais qui ne le sont guère. Néanmoins, le peuple a tranché, et nous nous inclinons, avec regret pour ce qui concerne la campagne Masset, face à ce verdict.

Nous constatons aujourd'hui qu'il y a effectivement, Monsieur Kanaan, un certain nombre de projets immobiliers en ville qui ont été bloqués, non pas par des référendums demandant à la population de pouvoir se prononcer, mais parce que des préavis négatifs du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie de la Ville ont été adressés au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement de l'Etat, et nous nous élevons maintenant contre cela. Nous aimerions savoir s'il y a une politique cohérente face à ces préavis négatifs, si cette politique va se développer ou si, au contraire, dans certains quartiers où l'on peut faire du logement qui réponde aux besoins prépondérants de la population actuelle, c'est-à-dire notamment des grands logements, cela pourra être réalisé.

Je ne dis pas que, dans certains quartiers, on ne puisse pas protéger un certain nombre de choses, mais, aujourd'hui, il s'agit de savoir ce que nous voulons. Or je constate que, chaque fois, on prétend qu'il faut protéger soit une maison, parce qu'elle est particulièrement intéressante, soit un espace de verdure, même minime, parce que, malheureusement, il se trouve dans un quartier qui en est tristement dépourvu. Je ne prétends pas du tout que la Jonction soit particulièrement verdoyante, encore qu'il y ait les bords de l'Arve et du Rhône, et je reconnais volontiers que ce sont là des problèmes, mais on ne peut pas traiter cela au coup par coup. C'est pourquoi, Monsieur le président, quand je vois les réactions épidermiques et très nerveuses, d'ailleurs non du parti que représente M. Ferrazino au Conseil administratif, mais du Parti socialiste, je comprends mieux, d'une part, les remarques de mon collègue Ducret et, d'autre part, les interrogations qui peuvent légitimement être suscitées dans la population au sujet de sa politique du logement.

Sachez encore, Monsieur le président, et vous voudrez bien le transmettre au groupe socialiste, que lorsqu'on demande en commission aux représentants du DAEL quelle est la proportion, sur les 9,5 millions consacrés à la subvention sociale du logement en l'an 2000 pour la construction, entre les crédits alloués aux HLM et ceux accordés aux HBM, ils sont incapables de vous donner cette proportion grosso modo sur-le-champ; ils doivent aller se renseigner. Alors, sur ces 9,5 millions, on ne sait pas combien sont destinés aux HLM et combien sont pour les HBM. Cela me semble une proportion facile à établir. Alors, avant de nous dire que nous voulons empêcher de faire des logements populaires à la Jonction – dans le rapport de M. Grand, j'ai lu que le promoteur souhaitait faire des logements à des prix abordables pour la population – on réfléchit, on se renseigne et on se documente. Je constate qu'ici le débat devient purement politicien, alors que le problème important à résoudre est celui de savoir quelle politique la Ville veut faire en matière de logement. Je ne vais pas ici conseiller à M. Kanaan de relire le programme radical, mais il aurait pu constater qu'il y avait, en matière d'aménagement du territoire et de la ville et, notamment, dans la distinction entre différentes zones d'habitation, des idées fort utiles et fort précieuses et qui pourraient avec profit être reprises aujourd'hui.

M^me^ Renate Cornu (L). J'aimerais simplement énoncer quelque chose de très factuel. On a entendu parler ici d'étages, de densité et de nombre d'appartements. Pour être clair, la parcelle de la maison Blardone est de 356 mètres carrés, le projet prévoit un immeuble de 4 niveaux sur rez-de-chaussée avec 16 appartements de 4 pièces, voire 4,5 pièces. Le petit «parc» qui se trouve derrière la maison Blardone et qui, actuellement, constitue une place de jeu doit faire à peu près 80 mètres carrés. On est donc vraiment en présence d'un petit projet, et je crois qu'il faut redimensionner le débat en fonction de cela.

M. Roger Deneys (S). J'aimerais quand même rappeler dans ce débat qu'il faut essayer de se calmer, parce que vous savez tous que nous sortons d'années de crise. De manière générale, nous savons tous que tous les projets de construction ont été gelés d'une manière ou d'une autre, non seulement parce qu'on s'y opposait, mais aussi parce qu'il n'y avait pas d'argent et que tout devait être reporté à des jours meilleurs.

La conjoncture change et que se passe-t-il maintenant? Tous les projets qui ont quand même pu passer le cap de ces années de vaches maigres sont en train de ressortir, car on peut enfin les réaliser puisqu'on a de l'argent. Qu'est-ce qu'on constate? Que ce sont aussi bien les projets les plus mauvais que les plus intéressants qui ressortent. On peut de nos jours réfléchir autrement. On va effectivement vouloir construire, et on va vouloir construire dans certains quartiers, car on va aussi considérer la densité actuelle dans les quartiers. Il est vrai qu'il est très différent de construire dans le quartier de la Jonction, situé en plein centre-ville, ou de construire dans le quartier de Cluse/Roseraie, celui de Rod/Soubeyran ou dans d'autres quartiers un peu plus périphériques. Par contre, si le Parti radical prétend défendre les zones villas, parce que c'est plus confortable d'avoir un petit jardin pour soi, plutôt que de construire dans ces endroits-là, cela veut dire qu'on va devoir entasser encore plus de monde au centre-ville, ce qui n'est pas acceptable pour nous. Il s'agit donc d'une réflexion globale. On ne peut pas construire n'importe où, n'importe comment. Il ne s'agit pas de s'opposer à tous les projets de construction, et c'est bien pour cela que le Parti socialiste a soutenu ces dernières années des projets de construction dans les quartiers qui sont en dehors du centre-ville.

M. Sami Kanaan (S). Monsieur le président, vous direz à M. Lescaze qu'il n'est jamais autant en verve que lorsqu'il s'agit de diffuser du fiel et du venin. Qu'il est tout d'abord au Conseil municipal de la Ville de Genève et que, par conséquent, les débats de commission sur ce que fait ou ne fait pas le DAEL ne nous concernent que relativement peu. Deuxièmement, je n'ai jamais reproché quoi que ce soit au peuple, le peuple a toujours raison en démocratie. J'ai constaté, et cela a été le cas sur plusieurs dossiers du type de celui qui est traité ici, que le peuple a donné tort au Parti socialiste sur quelques votations municipales, en particulier dans le cadre du triangle de Rod/Soret/Soubeyran et, ma foi, il en a pris acte.

Nous constatons que, malgré les besoins avérés en logements sociaux, il est difficile de faire passer des dossiers de ce type, et c'est un constat que nous partageons tous ici, quelle que soit notre opinion sur les dossiers en question. A part déverser du fiel, comme je viens de le dire, je ne relève pas que le Parti radical ait proposé une solution particulière pour régler ce problème. Le Parti socialiste

essaie d'être cohérent. Nous avons été cohérents lorsque nous avons soutenu l'élaboration d'un plan directeur communal envoyé en commission et qui n'en est jamais ressorti, parce que le rapporteur qui émanait des rangs de l'Entente n'a jamais rendu son rapport. Nous avons été cohérents lorsque nous avons collaboré très activement à la mise au point d'un règlement définitif sur les plans d'utilisation du sol. Ce règlement, qui soutenait le logement social, a été combattu avec toute l'énergie possible par les rangs de l'Entente et il est aussi ensablé dans des conflits de procédure essentiellement dus à l'Entente.

Je mesure les actes et non pas les programmes. Je n'ai effectivement pas pris le temps de lire le programme radical, car j'ai autre chose à faire. Je constate simplement, et je le répète, que le Parti radical vient de lancer un référendum sur la Maison des associations, qu'il met donc en danger du logement social, et qu'il a combattu également le projet Rod/Soret/Soubeyran. C'est à cela que je peux juger de l'attitude réelle des radicaux.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'aimerais dire deux mots après ces différentes envolées lyriques qui n'ont pas beaucoup abordé le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, mis à part l'intervention de M^me^ Cornu, qui a parlé du projet dont il était question et d'ailleurs de manière erronée. Vous indiquez en effet qu'il s'agissait de la construction d'un immeuble de quatre étages sur rez-de-chaussée. C'est mal lire les plans que le rapporteur a pourtant annexés. Vous avez six étages sur rez-de-chaussée sur le boulevard Saint-Georges, et ce n'est que du côté de la rue des Plantaporrêts que l'immeuble ne s'élève que sur quatre étages, mais le projet qui a été déposé est de six étages sur rez-de-chaussée, et c'est pour cela que la Ville parle effectivement, dans son préavis, de «bourrage» de la parcelle.

Voyez-vous, Monsieur Lescaze, nous n'avons pas quant à nous des visions sélectives qui seraient différentes selon les quartiers que nous traitons. Le raisonnement que vous avez fait pour le projet Rod/Soret/Soubeyran, et qui semble partager les préoccupations qui sont les miennes, est un raisonnement que je fais pour ma part pour l'ensemble des quartiers. Je l'ai d'ailleurs fait à Contamines, quand la Ville avait proposé un projet de densification complètement ahurissant avec une barre de sept étages au milieu de ce quartier de qualité. Heureusement, un référendum a permis à la population de pouvoir trancher cette question en faveur de la préservation du parc de Contamines et contre cette urbanisation insensée. Il serait donc bon de comprendre que le raisonnement que vous avez fait à juste titre pour Rod/Soret/Soubeyran s'applique à d'autres quartiers également.

En ce qui nous concerne, le problème posé par cette petite parcelle de la Jonction était celui de savoir s'il fallait préaviser favorablement le projet de construc-

tion qui était déposé au DAEL. Vous me permettrez de vous dire qu'il est heureux que nous ayons préavisé négativement un projet aussi ahurissant, et je crois savoir que M. Moutinot et ses services ne sont pas loin de partager notre raisonnement sur cette question. Je vous rappelle simplement que les préavis de la Ville sont consultatifs, libre au DAEL, s'il estime fondé de ne pas suivre ces préavis, de s'en écarter. Tout un chacun garde sa liberté d'agir, que ce soit les associations, les habitants ou la commune en tant que telle, mais sur un dossier comme celui-ci, si vous aviez parlé véritablement de l'enjeu du débat qui nous anime suite à cette pétition, vous auriez peut-être pu constater qu'il s'agissait d'un projet de construction qui n'était manifestement pas satisfaisant. A partir de là, vous n'allez pas donner l'autorisation de démolir une villa, un bâtiment, aussi peu intéressant soit-il, c'est peut-être le cas, si vous n'avez pas un projet de remplacement qui, lui, est satisfaisant. A l'heure où nous parlons, il est clair que nous ne voyons pas ce qui pourrait permettre au DAEL d'autoriser la démolition et le projet de reconstruction, puisque ce dernier n'est pas satisfaisant.

Vous me demandez, si le projet est renvoyé tel quel au Conseil administratif, d'examiner des solutions d'aménagement. Soit, nous sommes prêts à le faire, mais il faudra alors prendre une option sur le maintien ou non de la villa, parce qu'un projet d'aménagement comportant le maintien de la villa est plus ou moins rapidement dessiné. Il ne reste en effet qu'à aménager le petit parc des Plantaporrêts, qu'il conviendra d'animer et de remettre en valeur. Je crois que l'option de base est: faut-il oui ou non conserver dans un quartier qui, comme on l'a dit, est fortement densifié mais peu arborisé et végétalisé, ce petit parc qui est largement utilisé par les habitants? Si on répond favorablement, le projet d'aménagement est, à ce moment-là, très limité en tant que tel. Au contraire, s'agit-il d'examiner la possibilité d'un projet constructif qui soit raisonnable, dans des dimensions, des gabarits, des proportions et des volumes acceptables, qui soient en harmonie avec les bâtiments construits? Je vous rappelle qu'il s'agit de bâtisses datant de 1900 et donc que nous ne pouvons pas faire n'importe quoi n'importe où. C'est là une autre option qui pourrait alors permettre de dessiner un nouveau plan localisé de quartier.

Je crois qu'il faut d'abord régler ce préalable. Jusqu'à nouvel avis, la plupart des avis exprimés par les gens du quartier qui se sont manifestés, que ce soit par cette pétition, par des lettres que j'ai reçues, par le courrier des lecteurs, visent à maintenir cette bâtisse existante et à maintenir ce petit parc dans le quartier. Si le Conseil municipal devait être d'un avis opposé, il conviendrait alors de faire un plan d'aménagement qui tienne compte encore une fois de la particularité du site concerné, et le véritable débat est là. On ne peut pas, sur la base d'un projet de cette qualité, sur une parcelle de cette superficie reprendre tout le débat de la crise du logement, en allant jusqu'à transférer le débat au niveau cantonal, en se demandant ce que fait le Canton.

Je peux simplement vous dire, et ces chiffres sont rappelés dans le débat qu'un certain journal rapporte aujourd'hui aux pages 2 et 3 de son édition, qu'il est vrai que le nombre des logements sociaux a chuté par rapport à l'ensemble du parc immobilier du canton. Il a en effet, en proportion, été réduit de moitié durant ces dix dernières années, et cela pour une raison bien simple: les appartements subventionnés qui sortent du contrôle, au bout de dix ans pour des HCM et au bout de vingt ans pour des HLM, ne sont pas remplacés par de nouveaux logements qui seraient ensuite mis sur le marché en tant que logements subventionnés. Par conséquent, et c'est ce qui est inquiétant, le nombre de logements sociaux diminue comme peau de chagrin. Nous avons effectivement besoin de ces logements sociaux, mais de là à prétendre que nous voudrions faire Monte-Carlo sur Rhône! Nous devons regarder dans chaque endroit les possibilités constructives, mais en tenant compte également d'un certain nombre de critères et d'exigences d'aménagement, car on ne va pas nuire non plus au bâti existant et aggraver les conditions d'habitation, qui sont déjà suffisamment mises à mal dans nos quartiers de la ville.

C'est donc un problème qui doit se résoudre au niveau global, au niveau cantonal, je m'en explique régulièrement avec M. Moutinot ainsi qu'avec les fondations de droit public, simplement ce n'est pas la Ville, sur son territoire exigu, qui pourra répondre à l'ensemble des demandes et des attentes qu'il y a au niveau du logement, et il faut que chacun le sache. On peut être imaginatif, on peut trouver des solutions, mais, et j'en terminerai par là, si on veut continuer à vouloir imposer des projets mal ficelés, qui ne tiennent pas compte d'un certain nombre de critères que le plus grand nombre s'accorde à reconnaître comme indispensables, que ce soit au niveau de la densité, de l'arborisation des parcelles et de la préservation du patrimoine, ceux-ci seront combattus et auront peu de chance de voir le jour, parce que, si d'aventure les politiques devaient les accepter, on commence à savoir que la population, elle, n'en veut pas. La meilleure politique si nous voulons construire est de dire aux promoteurs et aux constructeurs de nous présenter des projets qui soient correctement établis et qui aient des chances d'obtenir non seulement le préavis de la Ville, non seulement l'autorisation du Canton mais également la bénédiction de la population.

M^me^ Barbara Cramer (L). Je n'ai pu me retenir de demander la parole, devant absolument répliquer à certains, et, étant donné que nos grands orateurs ont déjà utilisé les deux tours de parole auxquels ils ont droit, il fallait donc bien que quelqu'un d'autre réplique. Il est tout à fait étonnant d'entendre M. Ferrazino déclarer, entre autres choses négatives, qu'un immeuble de six étages en ville est un projet ahurissant. Je ne vois pas comment on peut penser cela. A la séance de 10 h 30, nous parlions de la motion N° 103 visant à rendre à la population des immeubles de la Vieille-Ville dont les bureaux seraient réaménagés en apparte-

ments, et une des raisons positives invoquées pour ce faire est la grande taille des appartements. Dites-moi alors comment construire de grands et spacieux logements si on ne peut pas construire en hauteur? Puisqu'on ne peut effectivement pas trop utiliser le sol, et si, de surcroît, on veut avoir de la verdure autour des immeubles, il faut bien construire en hauteur, donc je ne trouve pas du tout cela ahurissant. D'ailleurs, les appartements qui se vendent ou qui se louent en premier sont toujours les appartements les plus élevés.

D'autre part, j'ai entendu dire que l'argent manquait pour les constructions. Or c'est faux, c'est l'accord politique qui manque, puisqu'il n'est pas question maintenant d'argent que la Ville doit dépenser; on parle de l'argent des privés, on parle de projets privés, et c'est toujours ces projets qui sont arrêtés. A tel point que, pendant des années, les promoteurs et les propriétaires ont fait faillite, n'arrivant plus à payer pendant une dizaine ou une quinzaine d'années des intérêts sans avoir accompli la tâche qu'ils avaient commencée. On nous a promis un parc de 3500 mètres carrés à Contamines. Je suis sûre que, finalement, la personne qui vit maintenant dans la villa Joly, à l'angle des rues Michel-Chauvet et de Contamines, se frotte les mains, car elle vit à la campagne en ville, jouissant ainsi d'une situation idéale. N'oublions pas qu'un immeuble locatif aurait pu être construit à cet endroit, au centre-ville, et que 75 familles pourraient y être logées. Vous ne voulez pas que les voitures circulent, vous ne voulez pas que les gens se déplacent autrement qu'en autobus dans les communes, à l'extérieur de la périphérie. Imaginez-vous tous les gens que vous empêchez de vivre au centre-ville dans des logements bien situés et au soleil souvent, puisqu'il y a du soleil d'après M. Grand?

On mélange tout. On parle d'un projet et, subitement, surgissent toutes sortes de problèmes n'ayant rien à voir avec ce projet. Il n'est absolument pas vrai que les PUS (plans d'utilisation du sol) sont favorables au logement social. Nous avons combattu les PUS parce que, à gauche, vous vouliez justement réduire la densité, c'est-à-dire que vous voulez le moins de logements possible en ville, et, en même temps, vous voulez que les gens vivent en ville. Les PUS veulent augmenter les espaces verts, très bien, mais aussi diminuer la densité du logement en ville et diminuer l'espace pour les bureaux. Certaines choses sont positives, mais ce qu'on entend est tout à fait faux, et je ne pense pas qu'il faille accepter cela.

Nous avons besoin de logements sociaux, alors, agissons. Chacun des promoteurs privés concernés a promis de réserver un grand pourcentage de ses constructions pour les logements sociaux. Vous savez parfaitement qu'on ne peut pratiquement pas construire de logements de luxe sans également prévoir des logements moins chers et accessibles à certaines couches de la population. Comme l'a dit M^me^ Cornu, ces appartements seraient des appartements abordables par des familles qui en ont, paraît-il, besoin. Ce sont des choses qui m'ont chatouillée, et j'avais absolument besoin de vous en faire part, car je ne puis pas imaginer d'écouter tout simplement des propos qui sont, en quelque sorte, détournés de la réalité.

M. Michel Ducret (R). Je pense que M. Ferrazino vient de nous faire ce soir une habile pirouette en disant qu'il suffit pour construire de déposer un projet de qualité. Je laisse volontiers au Conseil administratif la responsabilité de préaviser par rapport à un projet donné et sur ses qualités, mais nous sommes loin de ce genre de choses. Dans le préavis, qui est d'ailleurs un préavis relatif à une démolition, il s'agit bien de maintien d'un bâtiment, du refus de la démolition d'un bâtiment donné. C'est un préavis qui relève des points de politique générale. On n'est donc pas du tout dans le cadre d'un préavis relatif à un projet de qualité. Ce préavis dit d'emblée qu'il n'y aura pas de projet sur cette parcelle, donc qu'on ne construira pas de logement à cet endroit.

Le problème posé reste bien celui d'un préavis basé sur une politique générale qui, malheureusement, ne propose pas de solution pour satisfaire aux besoins grandissants en matière de logement et de logements sociaux en particulier. Ce préavis est à mettre en regard avec les préavis de la Roseraie, le refus du PLQ, la proposition d'un nouveau PLQ moins dense, etc. Nous avons une multitude de cas comme ceux-ci et je ne m'élève pas forcément, Mesdames et Messieurs, contre l'idée que la Ville de Genève et son Conseil administratif défendent les intérêts de la ville en la matière, mais contre les incohérences politiques qui consistent à se renvoyer la balle de la Ville au Canton et aux communes, chacun refusant d'assumer sa part et je m'élève aussi contre les partis politiques qui se livrent à ce jeu. C'est irresponsable, mais c'est précisément ce qui est en train de se passer, et on le voit clairement dans la majorité actuelle: on se renvoie la balle et, quand il s'agit de son propre parti, on préconise comme solution ce qu'on refuse aux partis adverses. Cela n'est pas de la politique, c'est une absence totale de politique. C'est de nouveau le principe NIMBY (*not in my backyard*) et s'y plier, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas de la politique, c'est de la complaisance.

Nous ne prétendons pas, par rapport à ce qu'ont dit certains intervenants tout à l'heure, que notre politique radicale de l'aménagement du territoire et du logement, social ou non, est la meilleure, mais elle a au moins le mérite d'exister. Ce qui est certain, c'est que nous sommes en droit de demander à la majorité, qui dit d'un côté au Canton de faire ce qu'on refuse de faire à la Ville et inversement, quelle est la réalité de son programme en matière de logement, d'aménagement du territoire et de logements sociaux, et c'est le droit de la population d'exiger cela. Nous voulons savoir quelle politique vous entendez conduire à ce propos, afin de ne pas refuser après coup les contre-propositions à ce qui peut se réaliser maintenant. C'est très simple.

M. Roger Deneys (S). J'aimerais que M. Ducret m'explique en détail *(protestations)* – pas ce soir mais une autre fois! – la politique du Parti radical, dans la

mesure où je ne comprends pas pourquoi il accepte le présent projet, alors qu'il refuse le projet Rod/Soubeyran. *(Remarque.)* Je n'arrive pas à comprendre que cela soit une politique globale du Parti radical. Pour le projet qui nous concerne, je trouve que nous devons tous être très modestes, parce que nous avons tous de très bons arguments pour refuser ou accepter un projet ou un autre, plutôt que celui qui est chez le voisin, mais si le résultat final est d'aboutir à des Charmilles bis, nous avons vraiment intérêt à nous secouer pour empêcher des réalisations pareilles. Aussi, construisons, mais faisons attention.

M. Didier Bonny (DC). Cela tombe très bien que j'aie la parole maintenant, puisque cela va être directement en lien avec le vote qui va avoir lieu. Ce qui me pose problème, si j'ai bien compris le débat que j'ai suivi attentivement, parce que je ne suis pas membre de la commission des pétitions, c'est l'énoncé de la pétition et particulièrement le point qui demande la conservation de la maison Blardone, alors que, si on se réfère aux conclusions de la commission des pétitions, le texte dit simplement qu'il est demandé «à l'exécutif de revenir devant le Conseil municipal avec un projet d'aménagement pour l'ensemble de la propriété Blardone et du parc des Plantaporrêts». Sur ce point précis, je suis tout à fait d'accord, mais, avec cette recommandation, on accepte également la pétition, qui spécifie très clairement qu'elle veut le maintien de la maison.

Alors, afin d'éviter des problèmes qui pourraient surgir ultérieurement, je propose d'amender la fin des conclusions de la commission et d'ajouter simplement ce qui suit après «parc des Plantaporrêts»:

Projet d'amendement

«avec ou sans la conservation de la maison Blardone».

Cela laisse ainsi toute latitude au Conseil administratif de venir avec un projet qui peut comprendre ou non la conservation de la maison Blardone. Ainsi, on ne pourra pas nous dire plus tard qu'il était spécifié dans la pétition qu'il fallait maintenir la maison. Je pense que, si cet amendement était accepté, une plus grande majorité pourrait se faire jour sur ce point. Je vous apporte donc immédiatement ma proposition d'amendement.

Le président. Monsieur Bonny, j'attends simplement que vous déposiez votre amendement aux conclusions par écrit auprès du bureau.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny est accepté à la majorité (3 oppositions et quelques abstentions).

Mises aux voix, les conclusions de la commission amendées sont acceptées à la majorité (quelques oppositions et 1 abstention).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 10 au Conseil administratif en lui demandant de revenir devant le Conseil municipal avec un projet d'aménagement pour l'ensemble de la propriété Blardone et du parc des Plantaporrêts, avec ou sans la conservation de la maison Blardone.

6. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-31, intitulée: «Macaron de stationnement permettant aux habitants du plateau des Tranchées de parquer leur véhicule dans leur quartier». Cette pétition sera renvoyée à la commission du même nom.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu le projet d'arrêté PA-11, de *MM. Jean-Pierre Lyon, François Sottas, Alain Fischer* et *Robert Pattaroni*: «Modification de l'article 25, «Ordre du jour», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève».

Nous avons reçu les motions suivantes:

– M-124, de *M^me^ Isabel Nerny, MM. Georges Breguet, Alain Marquet, Robert Pattaroni, M^mes^ Michèle Ducret* et *Marie-France Spielmann:* «Installation de bancs et d'un abribus devant l'entrée principale du parc des Bastions»;

– M-125, de *M. Damien Sidler, M^mes^ Vanessa Ischi, Virginie Keller Lopez* et *M. Jean-Charles Rielle:* «Vamos a Baby-Plage»;
– M-126, de *MM. Paul Oberson, Pierre Losio, Olivier Coste, M^me^ Virginie Keller Lopez, M. Robert Pattaroni, M^mes^ Ruth Lanz, Marie-France Spielmann, Eustacia Cortorreal, Michèle Ducret* et *M. Guy Dossan:* «La Bâtie-Festival de Genève: quel bilan, quel avenir?»;
– M-127, de *M. Alain Marquet* et *M^me^ Vanessa Ischi:* «Non à la présence de chiens dangereux sur le territoire de la ville de Genève»;
– M-128, de *M^mes^ Isabel Nerny, Anne-Marie von Arx-Vernon* et *M. Bernard Lescaze:* «Que fait-on des plantes qui ornent les nombreuses vasques lors du changement de décor floral par saison?»

ainsi que la résolution suivante: R-28, de *M. Roger Deneys, M^me^ Virginie Keller Lopez, MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste, Jean-Charles Rielle* et *René Grand:* «Attention aux chiens de combat!»

8. Interpellations.

Le président. Nous avons reçu les interpellations suivantes:

– I-34, de *M. Roman Juon:* «Pourquoi notre maire a-t-il boudé les Fêtes de Genève? Etait-ce la position officielle du Conseil administratif?»;
– I-35, de *M^me^ Ruth Lanz* et *M. Christian Zaugg:* «Mais que se passe-t-il donc à la villa Dutoit? Bizarre… vous avez dit bizarre?»;
– I-36, de *M. Roman Juon:* «Le doublement du nombre d'apprentis à la Ville de Genève n'est pas une priorité du Conseil administratif»;
– I-37, de *M^me^ Alice Ecuvillon:* «Remettons l'église au milieu du village».

9. Questions.

écrites:

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

– QE-34, de *M. Roberto Broggini:* «Le cheminement piétonnier de l'avenue des Grottes est-il un parking à autos pour privilégiés?»;

– QE-35, de *M. Daniel Künzi:* «Piscine des Vernets»;
– QE-36, de *M^me^ Isabel Nerny:* «Combien coûte l'entretien du bord des pelouses et est-ce vraiment indispensable?»;
– QE-37, de *M. Michel Ducret:* «Signalisation au bas de la rue de la Tertasse»;
– QE-38, de *M. Michel Ducret:* «Rehaussement des trottoirs aux arrêts des transports publics».

J'aimerais également communiquer qu'il n'y a pas de séance de la commission des travaux le 4 octobre à 20 h 30.

M. Christian Zaugg (AdG/SI). Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je demande au bureau, hormis les quelques points qui figurent régulièrement en début de séance, de bien vouloir reprendre ultérieurement l'ordre du jour très exactement à l'endroit où nous en sommes restés. Je vous en remercie.

Le président. C'est bien entendu ce que nous allons faire.

Séance levée à 18 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 1358

2. Communications du bureau du Conseil municipal 1358

3. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner le projet d'arrêté de Mme Michèle Künzler, renvoyé en commission le 11 novembre 1998, intitulé: «Rénovation d'une villa située au 120, avenue d'Aïre» (PA-373 A) 1358

4. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de Mmes Nicole Bobillier, Catherine Hämmerli-Lang et M. Didier Bonny, renvoyée en commission le 13 octobre 1999, intitulée: «Pour une couverture suffisante et rapide des besoins d'encadrement socioculturel des jeunes dans le secteur Champel/Florissant/Malagnou» (M-4 A) 1368

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Sauvez la maison Blardone et le petit parc des Plantaporrêts» (P-10 A)..... 1385

6. Pétitions 1416

7. Propositions des conseillers municipaux 1416

8. Interpellations 1417

9. Questions 1417

La mémorialiste:
Marguerite Conus